La $ource verte

Un répertoire de sources de financement
en environnement à l'intention
des organismes sans but lucratif de l'Ontario

Janvier 2002

Environnement Canada
Environment Canada
Canada

La Source verte est accessible au site Web d'Environnement Canada dans votre région. Pour en obtenir des exemplaires ou pour formuler des commentaires prenez contact avec votre bureau régional.

Provinces de l'Atlantique
16e étage, Queen Square
Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6
Tél.: (902) 426-8521 ou sans frais
au 1-800-663-5755
Courriel: ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.atl.ec.gc.ca/community/resources_f.html

Québec
1141, route de l'Église
1er étage, C.P. 10100
Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5
Tél.: (418) 648-3537 sans frais 1-800-463-4311
Courriel: quebec.ecoaction@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.qc.ec.gc.ca/ecoaction_2000/english/index.htm

Ontario
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) M3H 5T4
Tél.: (416) 739-4734 ou sans frais
au 1-800-661-7785
Courriel: ecoaction.on@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.on.ec.gc.ca/ecoaction/home-f.html

Alberta, Saskatchewan, Manitoba, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg (Manitoba) R3C 4W2
Tél.: (204) 983-8597 ou sans-frais
au 1-800-665-7135
Courriel: ecoaction.pnr@ec.gc.ca
Site Web: http://www.pnr-pn.ec.gc.ca/community/index.en.html

Colombie-Britannique et Yukon
1200, 73e avenue Ouest, bureau 700
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6P 6H9
Tél.: (604) 664-9093 ou sans-frais
au 1-800-667-7779
Courriel: ecoaction.pyr@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.ec.gc.ca/ecoaction/what_is/what_is_f.html

Pour des renseignements sur les sources de financement offert dans toutes les autres régions du Canada, veuillez consulter http://www.ec.gc.ca/ecoaction.

Mise en garde

La Source verte est préparée par Environment Canada et elle est mise gratuitement à la disposition des organismes sans but lucratif. La mention d'un programme ou d'un organisme ne signifie pas qu'Environment Canada appuie le programme ou l'organisme en question. L'information n'est fournie qu'à titre de renseignement. Les programmes sont souvent sujets à changement et Environment Canada n'assume aucune responsabilité quant au contenu. La Source verte n'a été conçue que pour faciliter la recherche en matière de levée de fonds; elle n'est pas une compilation exhaustive des sources de financement existantes.

Cat. : En37-125/2001-1F
ISBN : 0-662-85468-3

LA SOURCE VERTE, QU'EST-CE QUE C'EST?

Notre but est d'aider à créer des communautés viables et en santé, c'est-à-dire "des communautés qui peuvent se maintenir et se régénérer elles-mêmes par une indépendance économique, un contrôle par la communauté et un développement sain sur le plan environnemental". (No Place Like Home, Marcia Nozick). Le présent répertoire de financement est un des nombreux outils réalisés par le programme de financement ÉcoAction d'Environnement Canada destinés à aider les communautés canadiennes à prendre des mesures sur des enjeux environnementaux.

Il existe de nombreux programmes d'aide et de financement pour les projets environnementaux, mais les trouver peut prendre beaucoup de temps et parfois s'avérer une tâche difficile. Ce répertoire est conçu pour faciliter cette démarche. Il contient des renseignements sur des programmes et des organismes qui offrent de l'aide sous forme de financement, de contributions aux frais de main-d'oeuvre ou de dons en nature à l'intention de groupes communautaires qui entreprennent des projets environnementaux. Certains programmes offrent aussi leur appui aux projets de santé communautaire.

Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année et nous avons le plaisir de préciser que cette édition contient des programmes et des organismes qui n'ont jamais figuré dans nos compilations précédentes. Des programmes sont créés ou disparaissent de façon régulière : nous vous demandons alors de bien vouloir communiquer avec nous si vous connaissez une source de financement qui n'est pas dans le répertoire.

L'information contenue dans le répertoire est présentée comme suit :

- Nom du programme
- Type de commanditaire : gouvernement fédéral, gouvernements provinciaux, secteur privé, secteur à but non lucratif, fondations.

Chaque programme/organisme fait l'objet d'une brève description d'une page et le tout est présenté en ordre alphabétique. Si la région géographique à laquelle s'applique un programme n'est pas mentionnée, on peut assumer qu'il s'applique à l'ensemble du Canada. L'information n'est pas exhaustive, mais elle donne au lecteur une idée générale du programme. Nous faisons la mise à jour du répertoire chaque année, cependant les critères des programmes changent souvent. Vous devriez toujours communiquer avec le responsable du programme avant de présenter votre demande de financement afin de vous assurer que les renseignements que vous avez sont à jour et de confirmer les détails importants, comme les dates limites. Vous voudrez aussi communiquer avec le responsable du programme afin d'obtenir tous les renseignements pertinents pour soumettre une demande bien étayée. Outre les programmes figurant dans le présent répertoire, il existe probablement d'autres sources de financement dans votre communauté. En voici quelques-uns pour votre information:

- Le Centre Canadien de philanthropie: http://www.ccp.ca
- Charity Village: http://www.charityvillage.com
- Environmental Grantmakers Association: http://www.igc.apc.org/ega/members.html
- Manitoba Culture, Heritage and Tourism, Recreation and Wellness Promotion Branch publie un guide de ressources et de sources de financement. Pour de plus amples informations, veuillez écrire au: Culture, Heritage and Tourism, Recreation and Wellness Promotion, 6eme étage, 213, avenue Notre Dame, Winnipeg, MB R3B 1N3, Téléphone: (204) 945-4402
- Saskatchewan Environmental Directory: http://www.serm.gov.sk.ca/corporate/whoswho/

AVANT D'ALLER FRAPPER AUX PORTES EN QUÊTE DE FINANCEMENT

Vous avez cerné un problème environnemental que vous souhaitez résoudre. Avec un groupe de personnes, vous avez étudié toutes les facettes du problème et envisagé plusieurs solutions. Des questions ont ainsi été soulevées : Quels sont les objectifs visés? Quelles seront les étapes à franchir et l'échéancier à respecter ? Combien cela coûtera-t-il ? Qui devra jouer un rôle ? Quels permis et autorisations seront nécessaires ? Est-ce techniquement et financièrement réalisable ? Quelles seront les retombées environnementales ? Une fois que vous aurez répondu à ces questions, vous êtes prêts à passer à l'action : vous avez un projet.

UN PROJET À VENDRE

1) Tout d'abord, faites le tour de votre jardin afin d'analyser votre organisme : ses objectifs; ses champs d'intervention habituels; son rayonnement; les bénéficiaires de son action et les membres de l'équipe de réalisation de votre projet. En examinant ensuite ce dernier en relation avec les ressources dont vous disposez, vous serez davantage en mesure de déterminer la nature de l'aide qui vous sera nécessaire.
2) Une fois terminée la recherche préliminaire sur la détermination des ressources nécessaires, dressez la liste des partenaires potentiels. On peut obtenir de l'argent mais aussi des ressources humaines (rémunérées ou bénévoles), des dons en nature sous forme de locaux, d'équipement et de services professionnels. La liste est longue. Jugez-en par vous-mêmes :

- votre organisme : ses membres, ses bénévoles et ses travailleurs; tirez parti de leur temps et de leurs compétences, de même que des activités de financement qu'ils peuvent organiser (soirées-bénéfice, tirages, ventes, etc.);
- les organismes sociaux et les associations de loisirs de votre milieu (clubs, guides et scouts, associations de chasseurs, de pêcheurs ou de riverains, comités) ont parfois des objectifs qui rejoignent les vôtres, votre projet pourrait soulever leur intérêt;
- le milieu municipal (les élus, les fonctionnaires, les structures régionales et les divers comités) peut être une source de financement, mais aussi d'expertise technique, de soutien administratif, de prêt d'équipement et de locaux. Certaines municipalités reçoivent de l'aide financière pour des projets reliés à l'environnement dont elles confient parfois la réalisation entière ou partielle à des organismes du milieu;
- les entreprises locales et régionales sont aussi des partenaires potentiels pouvant vous faire profiter de leurs connaissances et vous consentir des rabais, si elles y voient un intérêt. Certaines chambres de commerce offrent des services de conseils en gestion et certaines grosses entreprises disposent d'un budget pour des commandites;
- les médias accepteront peut-être de vous aider dans vos activités de communication, soit en produisant des reportages et des articles, soit en vous offrant une diffusion à meilleur prix;
- les associations professionnelles ou syndicales peuvent être intéressées par votre projet;
- le milieu scolaire (écoles, collèges, universités, commissions scolaires, étudiants, enseignants et syndicats) représente une source d'aide importante; les stages et travaux de recherche d'étudiants, le prêt de personnel, de locaux et d'équipements sont à explorer;
- la population de votre localité, une fois sensibilisée à votre projet, pourra lui apporter un soutien considérable;
- les institutions financières qui veulent contribuer à l'amélioration de leur milieu peuvent accorder de l'aide financière ou technique dans leur localité;
- les recettes que peut engendrer le projet (vente de matières récupérées, de compost, de documents, etc.);
- les programmes fédéraux et provinciaux;
- les subventions d'organismes du secteur privé et les subventions d'organismes à but non lucratif.

3) Vérifiez ensuite la compatibilité des objectifs de votre projet avec ceux des programmes et organismes retenus. Chaque organisme possède des champs d'intérêts, un territoire, des critères d'admissibilité et un mode de fonctionnement qui lui sont propres. Pour obtenir des renseignements pertinents, il vous faudra entreprendre les démarches nécessaires. La plupart disposent de dépliants et de formulaires, certains ne pourront être joints que par la poste, tandis qu'un contact personnel sera possible avec d'autres.

4) Tous vos renseignements sont colligés et vous avez sélectionné un certain nombre de sources auprès desquelles vous pensez obtenir une réponse favorable. Développez votre stratégie afin de maximiser vos chances de succès et d'éviter de perdre du temps. Préparez une ébauche qui reflète le sérieux de votre projet et démontre la capacité de votre organisme de le mener à terme. Testez votre projet en rencontrant les responsables de quelques organismes afin de mesurer leur intérêt, d'obtenir leur avis et de réorienter votre approche au besoin.
5) Vous savez maintenant précisément à quelles portes vous devez frapper. La première étape consiste à vendre votre projet dans votre milieu afin de trouver des alliés et d'obtenir l'adhésion de votre communauté. Un dossier bien présenté augmente vos chances. Clarté et concision s'imposent. Si votre projet est complexe, votre demande peut être accompagnée d'une page synthèse. Les programmes gouvernementaux utilisent des formulaires, ce qui est moins fréquent dans le cas des fondations et des organismes du milieu. Mais, la plupart du temps, les renseignements suivants sont demandés :

- description de l'organisme : sa charte, son historique, ses réalisations, ses membres, son dernier bilan financier;
- le projet : le problème à résoudre, la description du milieu, les solutions proposées, le contexte et le lieu de réalisation, les objectifs poursuivis, les travaux envisagés, le plan de travail et l'échéancier, le budget, le suivi à assurer, les responsables;
- la stratégie de communication : la clientèle ciblée, le message à diffuser, les moyens de communication envisagés;
- le financement : le financement demandé, les autres commanditaires et leurs contributions;
- l'appui : des lettres d'appui et de confirmation de financement;
- divers : des annexes si nécessaire, incluant des cartes, plans et photographies;
- le numéro d'enregistrement de l'organisme de charité : essentiel pour les fondations.
- modalités : dans tous les cas, il faut s'assurer de respecter les exigences et les dates limites;

6) Le délai de réponse varie d'un programme à l'autre, mais il est généralement d'au moins trois mois. Armez-vous de patience, car ces organismes sont très sollicités.
7) Si vous recevez une réponse positive (et un chèque!), faites parvenir un reçu pour don de charité à ceux qui l'exigent. De plus, une lettre de remerciement est toujours appréciée.
8) Dans d'autres cas, surtout quand il s'agit des gouvernements, il vous faudra conclure une entente de contribution, avant de pouvoir commencer votre projet et recevoir le montant attribué.
9) Fournissez les rapports d'avancement du projet demandés et rédigez un rapport final. Toutes ces formalités exigent du temps, mais elles vous permettront de garder un meilleur contrôle sur le déroulement de votre projet et vous aideront à atteindre vos objectifs. Il est essentiel de bien mener à terme votre projet. Qui sait, vous aurez peut-être sous peu un autre projet à vendre!

CONSEILS PRATIQUES POUR FAIRE UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

Faites vos devoirs

- Renseignez-vous au sujet de l'organisme faisant le don.
- Renseignez-vous au sujet des personnes clés au sein de l'organisme.
- Renseignez-vous au sujet des critères d'admissibilité du programme.
- Dans tous les cas, appelez l'organisme, et si possible, prenez rendez-vous.

Sachez ce que vous voulez obtenir

- Pourquoi faites-vous des démarches auprès de cet organisme de financement?
- Désirez-vous obtenir un don en nature, en espèces ou les deux? Combien?
- Qu'offrez-vous en retour au donateur? (Une occasion d'appuyer sa localité, un parrainage ou l'établissement d'un partenariat?)
- Comment pouvez-vous vous distinguer? Soyez unique et faites preuve de créativité!

Établissez des liens avec les organismes

- Établissez des liens avec ces organismes, un pas à la fois.
- Témoignez votre reconnaissance à l'égard de vos donateurs. N'oubliez pas de les remercier.
- Entretenez de bons rapports avec les organismes.

Préparez une demande bien étayée

- Soulignez l'effet positif de votre travail dans la communauté.
- Démontrez comment les résultats seront maintenus une fois le projet terminé.
- Soyez concis, clairs et concrets. Votre présentation doit être bien planifiée.
- Renseignez-vous au sujet du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de la personne qui s'occupe actuellement des demandes.
- Envoyez une lettre d'accompagnement.
- Assurez-vous que l'envoi ne contient pas d'erreurs ni de fautes d'orthographe.
- N'envoyez pas beaucoup de renseignements superflus.
- Faites un suivi par téléphone; si votre demande a été rejetée, informez-vous de la raison.

Restez au courant

- Renseignez-vous au sujet des programmes de financement existants. De nouveaux programmes voient le jour chaque année; d'autres sont abandonnés.
- Consultez les journaux; soyez à l'affût de nouvelles idées et d'entreprises d'avant-garde.

En dernier lieu, et non pas par manque d'importance – Ne vous découragez pas!

LISTE DES PROGRAMMES

À LA SOURCE 1
BMW Canada Inc. 3
Burlington Resources 4
Canon Canada Inc. 5
CGC Inc. 6
Conoco Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité 7
ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires 8
Fondation Ark Angel 10
Fondation Bullitt 11
Fondation canadienne de l'arbre 12
Fondation canadienne Donner 13
Fondation Charles Stewart Mott 14
Fondation Chawkers 15
Fondation communautaire de Sudbury 16
Fondation communautaire du Grand Kingston 17
Fondation Cottonwood 18
Fondation de charité de la Banque royale du Canada 19
Fondation de charité George Cedric Metcalf 20
Fondation de charité William and Arlene Daniels 21
Fondation de la famille J.W. McConnell 22
Fondation de la famille S.M. Blair 23
Fondation du Bien-être animal du Canada 24
Fondation du Bouclier canadien 25
Fondation du groupe Dominion 26
Fondation Helen McCrea Peacock 27
Fondation Henry White Kinnear 28
Fondation Joyce 29
Fondation Laidlaw 30
Fondation Max Bell 31
Fondation McCain 32
Fondation McLean 33
Fondation Murphy Incorporé 34
Fondation Noranda 35
Fondation Richard Ivey 36
Fondation Salamander 37
Fondation Schad 38
Fondation Seagull 39
Fondation Sir Joseph Flavelle 40
Fondation TD des amis de l'environnement 41
Fondation Tecolote 42
Fondation Tides Canada 43
Fondation Trillium de l'Ontario 44
Fondation Unilever Canada 45
Fondation Walter and Duncan Gordon 46
Fondation Woodcock 47
Fonds d'action pour le changement climatique – sensibilisation du public 48
Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens 50
Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) 52
Fonds de durabilité des Grands Lacs 53
Fonds de l'environnement de Shell 54
Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada 55
Fonds de l'environnement 56

Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP) 57
Fonds d'habilitation municipal vert 58
Fonds du Patrimoine vital 59
Fonds mondial pour la nature – Canada 60
Fonds nord-américain pour la coopération environnementale 61
Funding Wanted Bulletin 62
Habitat 2000 63
Habitat faunique Canada 64
In Kind Canada 65
Initiatives spéciales 66
Investissement dans la collectivité 67
Jeunes stagiaires Canada 68
Le Fonds pour la communauté 69
Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur) 70
Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉÉ) 71
Oracle Corporation Canada Inc. 72
Partenariat rural canadien – L'Initiative des projets pilotes 73
Pew Charitable Trusts 74
Programme CanAdapt 75
Programme canadien pour la conservation de la nature 76
Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations 78
Programme d'information sur le développement (PID) 79
Programme d'investissement communautaire – Chevron Canada Resources 80
Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune 81
Programme de naturalisation des cours d'écoles - Boîte à outils 82
Programme de naturalisation des cours d'écoles 83
Programme de partenariats de recherche sur les forêts 84
Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire 85
Programme École bleue 86
Programme en environnement et en développement durable (PEDD) 87
Programme environnemental de la Fondation EJLB 88
Programme SentierPAQ.ca de Vert l'action 89
Programme VolNet 90
Propos urbains 91
ReBOOT Canada 92
Service ÉcoJeunesse (SE) 93
Shared World Environment Fund 94
Sur la route du transport durable (SRTD) 95
The Home Depot – L'environnement 96
Toronto Atmospheric Fund 97
Trojan Technologies Inc. 98
Union Gas Ltd. 99
Wildlife Preservation Trust Canada 100

À LA SOURCE

Qui parraine le programme ?

L'Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Canada et Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

À LA SOURCE est le résultat d'une entente entre le secteur de l'industrie et le gouvernement dans le but de jumeler des professionnels qui touchent des prestations d'assurance-emploi, ou qui sont admissibles au programme d'assurance-emploi, avec des employeurs qui visent à améliorer leur productivité et leur compétitivité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les groupes sans but lucratif, les établissements et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

À LA SOURCE vise à placer des personnes qualifiées dans des entreprises, des groupes, des établissements ou des municipalités pour aider à la réalisation d'activités telles que : gestion de l'environnement, gestion de l'énergie, santé et sécurité au travail, mise en oeuvre des normes ISO 9000, recherche et installation de technologies informatiques, gestion des achats et approvisionnement écologiques, et développement des exportations. Les employeurs recherchent généralement des diplômés universitaires ou collégiaux dans les domaines des sciences, du génie, de l'environnement ou de l'administration.

Quel est le financement maximum offert ?

Tous les stages sont d'une durée de 26 semaines. Le salaire des stagiaires est versé par DRHC. Les employeurs ne paient que 2 600 $ en frais d'administration.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

À LA SOURCE
a/s de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs
90, avenue O'Leary, 2eme étage
St. John's, NF A1B 2C7
Tél : (709) 772-7483
Téléc : (709) 772-3213
Courriel : onsite.stjohns@epi.ca

À LA SOURCE
a/s de l'Alliance des manufacturiers et des exportateurs
1801, rue Hollis, bureau 1020
Halifax, NS B3J 3N4
Tél : (902) 423-0221
Téléc : (902) 422-9563
Courriel : onsite.halifax@epi.ca

À LA SOURCE
Siège social national
310, avenue Beechgrove
Ottawa, ON K1Z 6R3
Tél : (613) 798-8325
Téléc : (613) 798-9817
Courriel : onsite.ottawa@epi.ca

À LA SOURCE
153, rue Lombard, bureau 201
Winnipeg, MB R3M 0T4
Tél : (204) 943-6900
Téléc : (204) 943-0710
Courriel : onsite.winnipeg@epi.ca

À LA SOURCE
315, 10eme Avenue Sud-Est, bureau 305
Calgary, AB T2G 0W2
Tél : (403) 233-7667
Téléc : (403) 233-7853
Courriel : onsite.calgary@epi.ca

À LA SOURCE
250, rue Merton, bureau 502
Toronto, ON M4S 1B1
Tél : (416) 599-4567
Téléc : (416) 599-3329
Courriel : onsite.toronto@epi.ca

À LA SOURCE
178, rue Queen Sud, bureau 44
Kitchener, ON N2G 1W3
Tél : (519) 576-0003
Téléc : (519) 576-1208
Courriel : onsite.kitchener@epi.ca

À LA SOURCE
417, rue Saint-Pierre, bureau 408
Montréal, QC H2Y 2M4
Tél : (514) 499-9871
Téléc : (514) 499-9398
Courriel : alasource.montreal@epi.ca

BMW Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

BMW Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

BMW Canada Inc. est une entreprise privée chargée de la distribution des voitures performantes de luxe BMW. BMW accorde plusieurs petits dons à divers organismes partout au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les champs d'intérêt comprennent : l'éducation, l'enfance et la jeunesse, les questions de sécurité et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Margaret Crysdale
Communications d'enterprise
BMW Canada Inc.
920, Champlain Court
Whitby, ON L1N 6K9
Tél : 905-683-1200
Téléc : 905-428-5086
Site Web: http://www.bmw.ca

Burlington Resources

Qui parraine le programme ?

Burlington Resources Canada Energy Ltd.

Quel est le but du programme ?

Burlington Resources œuvre dans le domaine de l'exploration, de la production et de la commercialisation du pétrole brut et du gaz naturel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les catégories privilégiées en matière de financement peuvent englober les arts et la culture, l'environnement, la santé, l'éducation, les projets municipaux et les services sociaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Comité des dons
Burlington Resources
250, 6ème avenue sud-ouest, bureau 3700
Calgary, AB T2P 3H7
Tél : (403) 260-8000
Téléc : (403) 265-2958
Site Web: http://www.br-inc.com

Canon Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Canon Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Canon Canada importe, distribue et fabrique des produits électroniques de consommation et des produits commerciaux, tels que caméras, photocopieurs, calculatrices et fourniture micrographique. L'entreprise offre des fonds à l'échelle régionale et pancanadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets des catégories suivantes pourront être étudiés : art et culture, santé et bien-être, sports, éducation, services communautaires et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Canon Canada Inc.
6390, chemin Dixie
Mississauga, ON L5T 1P7
Tél : (905) 795-1111
Téléc : (905) 795-2020
Site Web: http://www.canon.ca

CGC Inc.

Qui parraine le programme ?

CGC Inc.

Quel est le but du programme ?

CGC est une entreprise privée qui fabrique des panneaux de gypse, d'autres types de matériaux de construction et des produits connexes pour la construction.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés seulement.

Quelles sont les activités admissibles ?

De préférence, le financement est accordé dans les secteurs suivants : hôpitaux, éducation, femmes et enfants, jeunesse, santé et mieux-être, environnement, arts et culture, causes sociales et civiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

CGC Charitable Foundation
CGC Inc.
C.P. 4034 Terminal A
Toronto, ON M5W 1K8
Tél : (905) 803-5600
Téléc : (905) 803-5688
Site Web: http://www.cgcinc.com

Conoco Canada Resources Ltd. – Programme de dons de charité

Qui parraine le programme ?

Conoco Canada Resources Ltd.

Quel est le but du programme ?

Le programme de dons de charité de Conoco Canada Resources Ltd. permet de financer des projets environnementaux uniques dans les régions où se déroulent les activités de l'entreprise, de même que des organismes environnementaux qui partagent les principes de Conoco Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif dans les régions où vivent et travaillent les employés de Conoco.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche et d'éducation seront pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Les montants alloués varient selon les projets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les soumissions sont acceptées en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Conoco Canada Resources
C.P. 130, 401-9ème avenue, sud-ouest
Calgary, AB T2P 2H7
Tél : (403) 233-4000
Téléc : (403) 233-5143
Site Web: http://www.gulf.ca

ÉcoAction – Programme d'aide financière pour les organismes communautaires

Qui parraine le programme ?

Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

ÉcoAction est un programme d'Environnement Canada qui fournit une aide financière aux groupes communautaires désireux de réaliser des projets qui ont un effet positif et mesurable sur l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et non gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence aux projets qui apporteront des résultats dans l'une des catégories suivantes :

- Qualité de l'air et changements climatiques — les activités visant à améliorer la qualité de l'air, par exemple, en réduisant les gaz polluants qui contribuent au smog, aux changements climatiques et à l'appauvrissement de la couche d'ozone.
- Qualité de l'eau — les activités visant à diminuer l'utilisation des substances toxiques comme les pesticides et les produits domestiques dangereux qui détériorent la qualité de l'eau.
- Nature — les activités visant à protéger la faune et la flore, et à protéger et mettre en valeur leur habitat.

Quel est le financement maximum offert ?

Une contribution maximale de 100 000 $ sur une période pouvant aller jusqu'à 2 ans. Cependant le montant accordé se situe généralement autour de 25 000 $. La contribution totale du gouvernement fédéral ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, l'autre moitié devra provenir de sources non fédérales.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il y a deux dates limites par année : le 1er février et le 1er octobre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Régions du Manitoba & de la Saskatchewan
ÉcoAction, Environnement Canada
123, rue Main, bureau 150
Winnipeg, MB R3C 4W2
Tél : (204) 983-8597
Sans-frais :(800) 567-1570
Téléc : (204) 983-0964
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/community/index.en.html

Région de l'Ontario
ÉcoAction, Environnement Canada
4905, rue Dufferin
Downsview, ON M3H 5T4
Tél : (416) 739-4734
Sans-frais :(800) 661-7785
Téléc : (416) 739-4781
Courriel : ecoaction.on@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.on.ec.gc.ca/funding_e.html

Région du Québec
ÉcoAction, Environnement Canada
1141, route de l'Église, 6ème étage C.P. 10100
Sainte-Foy, QC G1V 4H5
Tél : (418) 648-3537
Sans-frais :(800) 463-4311
Téléc : (418) 649-6674
Courriel : quebec.ecoaction@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.qc.ec.gc.ca/ecoaction_/english/index.htm

Régions du Pacifique et du Yukon
ÉcoAction, Environnement Canada
1200, 73ème avenue ouest, bureau 700
Vancouver, BC V6P 6H9
Tél : (604) 664-9093
Sans-frais :(800) 667-7779
Téléc : (604) 261-4111
Courriel : ecoaction.pyr@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.pyr.ec.gc.ca/ecoaction/eco_eindex.htm

Régions de Terre-Neuve & du Labrador
ÉcoAction, Environnement Canada
6, rue Bruce
Mount Pearl, NF A1N 4T3
Tél : (709) 772-4269
Sans-frais :(800) 663-5755
Téléc : (709) 772-5097
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.atl.ec.gc.ca/community/funding.html

Régions de l'Alberta, de Nunavut & du TNW
ÉcoAction, Environnement Canada
4999-98ème ave, Ch. 200 Twin Aria #2
Edmonton, AB T6B 2X3
Tél : (780) 951-8710
Sans-frais :(800) 567-1570
Téléc : (780) 495-4367
Courriel : ecoaction.pnr@ec.gc.ca
Site Web:
http://www.pnr-rpn.ec.gc.ca/community/index.htm

Régions de l'Atlantique-N.-B., I.-P.-É ., N.-É.
ÉcoAction, Environnement Canada
16ème étage, Queen Square
45 promenade Alderney
Dartmouth, NS B2Y 2N6
Tél : (902) 426-8521
Sans-frais :(800) 663-5755
Téléc : (902) 426-2062
Courriel : ecoaction.atl@ec.gc.ca
Site Web: http://www.atl.ec.gc.ca/community/funding.html

Fondation Ark Angel

Qui parraine le programme ?

La fondation Ark Angel.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour mandat de financer des activités et des programmes qui aident à la conservation, à la restauration, à la préservation et à l'amélioration des habitats et des environnements naturels des animaux; de financer des activités qui augmentent la sensibilisation du public et sa reconnaissance de la signification et de la pertinence des initiatives en politiques publiques pour le maintien et la protection de l'environnement ainsi que pour l'amélioration et la protection du bien-être des animaux; et de financer des programmes et des installations qui aident à la protection, au soulagement de la souffrance et à l'amélioration de la qualité de vie des animaux.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuiera des projets de conservation, de sensibilisation à l'environnement et de protection de la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Ark Angel
Sans-frais :(877) 837-7839
Téléc : (416) 361-1948
Courriel : info@arkangel.org

Fondation Bullitt

Qui parraine le programme ?

La fondation Bullitt.

Quel est le but du programme ?

La fondation Bullitt se voue à la protection et à la restauration de l'environnement du Nord-Ouest du Pacifique. Cet engagement comprend les problèmes environnementaux qui touchent de manière disproportionnée les gens de niveau économique plus faible à la fois dans les villes et dans les collectivités rurales.

Qui peut bénéficier du programme ?

La Fondation invite les offres des organismes à but non lucratif qui desservent les états de Washington, de l'Oregon et de l'Idaho, la Colombie-Britannique, l'ouest du Montana (y compris la région des montagnes Rocheuses) et la région des forêts ombrophiles du sud de l'Alaska.

Quelles sont les activités admissibles ?

La plupart des bénéficiaires sont des groupes de citoyens du Nord-Ouest qui oeuvrent à la construction et à la consolidation du mouvement écologiste et à l'éducation du grand public à l'importance de protéger et de restaurer l'environnement. La Fondation a les priorités de programme suivantes : énergie et changements climatiques; écosystèmes forestiers et des sols; gestion de la croissance et transport; approche, éducation et amélioration des capacités du public; rivières, terres humides et estuaires; agriculture viable, substances toxiques, mines et déchets radioactifs ainsi que d'autres questions environnementales.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

On examine les propositions deux fois par année. Elles doivent nous parvenir avant le 1er mai et le 1er novembre. On invite les requérants à visiter le site Internet de la Fondation à www.bullitt.org pour les procédures de demande, l'information contextuelle au sujet des bénéficiaires actuels et des réponses à des questions courantes au sujet de la présentation d'une demande ou de la manière de remplir un rapport final.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Bullitt
1212 Minor Avenue
Seattle, WA 98101-2825
Tél : (206) 343-0807
Téléc : (206) 343-0822
Courriel : info@bullitt.org
Site Web : http://www.bullitt.org

Fondation canadienne de l'arbre

Qui parraine le programme ?

Ressources naturelles Canada (Service canadien des forêts) et des entreprises du secteur privé.

Quel est le but du programme ?

La Fondation canadienne de l'arbre fournit des renseignements, des conseils techniques, des ressources et une aide financière afin d'inciter les Canadiens à planter et à prendre soin des arbres, et ce dans le but d'atténuer les effets négatifs du gaz carbonique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout groupe qui se propose de planter des arbres à des fins non commerciales.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation canadienne de l'arbre coordonne plusieurs programmes de plantation d'arbres en milieu rural et urbain, notamment : Programme Verdissement des terrains d'écoles : Les écoles peuvent demander du financement, des conseils techniques, du matériel et des arbres nécessaires pour des projets de plantation dans les cours d'écoles. Ma rue, mes arbres : les municipalités peuvent obtenir des fonds dans le cadre d'un concours visant à mettre en valeur les efforts déployés pour améliorer les forêts urbaines. Opération Renouvert : ce programme fournit un soutien aux municipalités pour la restauration de forêts urbaines endommagées par une catastrophe naturelle. Les programmes de plantation d'arbres dans la communauté peuvent être financés si des fonds sont disponibles.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme Ma rue, mes arbres Canada, offre des fonds d'appoint jusqu'à un maximum de 15 000 $ par projet. Les montants sont différents pour tous les programmes de plantation d'arbres.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

À communiquer. Visitez le site Web de la Fondation pour obtenir de plus amples détails.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation canadienne de l'arbre
220, avenue Laurier ouest, bureau 1550
Ottawa, ON K1P 5Z9
Tél : (613) 567-5545
Téléc : (613) 567-5270
Courriel : tcf@treecanada.ca
Site Web: http://www.treecanada.ca

Fondation canadienne Donner

Qui parraine le programme ?

Fondation canadienne Donner.

Quel est le but du programme ?

La Fondation encourage la recherche et les débats sur le rôle du gouvernement dans l'économie et sur les responsabilités des citoyens. L'environnement est une des grandes questions d'intérêt de la Fondation.

Qui peut bénéficier du programme ?

L'admissibilité se limite aux organismes qui détiennent un numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance au titre de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Pour fins de prise en considération, les organismes doivent nous faire parvenir une description d'une ou de deux pages de leur projet. Le document expliquera les buts du projet, les moyens prévus pour le réaliser et ce que l'organisme espère accomplir. On devrait également joindre un sommaire du budget proposé. Toutes les idées de projets sont examinées lors d'une étape préliminaire pour s'assurer qu'elles pourraient intéresser la Fondation. Si la Fondation souhaite ensuite obtenir une proposition détaillée, une décision à cet effet sera communiquée dans les huit à dix semaines.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation appuie les projets innovateurs qui cherchent à faire avancer le bien commun en encourageant l'autonomie, la responsabilité individuelle et le sens du travail. Les demandes qui retiendront l'attention ont une portée nationale ou une grande portée régionale, et elles présentent de nouveaux moyens de résoudre les problèmes actuels. Les subventions sont accordées : à des projets précis bien que, dans certains cas, la Fondation accordera du financement de lancement; à des ateliers, colloques, conférences et publications lorsqu'ils font partie de projets de plus grande envergure; à des projets qui ne correspondent pas au mandat d'autres organismes de financement; des projets expérimentaux pour lesquels des fonds de lancement peuvent être difficiles à trouver.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Afin qu'elles soient étudiées lors d'une réunion du conseil, les demandes remplies en bonne et due forme doivent parvenir à la Fondation le 15 novembre, le 15 janvier, le 15 mars ou le 15 juillet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Amy Buskirk
Agente de programme
Fondation canadienne Donner
8, avenue Prince-Arthur, 3ème étage
Toronto, ON M5R 1A9
Tél : (416) 920-6400
Courriel : buskirk@donner.ca
Site Web: http://www.donnerfoundation.org

Fondation Charles Stewart Mott

Qui parraine le programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Charles Stewart Mott a pour mission d'appuyer les activités qui favorisent le développement d'une société juste, équitable et durable. Le programme de subvention de la Fondation Charles Stewart Mott est divisé en quatre volets :

- La société civile
- L'environnement
- Flint
- La lutte contre la pauvreté

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé de préférence :

- aux activités qui proposent une nouvelle façon d'aborder les problèmes communautaires dans les domaines qui nous intéressent;
- aux démarches qui, si elles sont couronnées de succès, peuvent générer de nouvelles sources de financement ou qui peuvent être reprises par d'autres communautés selon le besoin;
- aux projets de recherches et d'élaboration de politiques publiques et aux plans d'action pour l'avancement des programmes existants, ainsi qu'à l'exploration de nouveaux domaines d'intérêt;
- aux démarches et activités qui entraînent des changements systémiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes peuvent être envoyées en tout temps. Toutefois, on encourage fortement les groupes intéressés à présenter leurs demandes durant le premier trimestre de l'année pour laquelle les fonds sont nécessaires. Il est à noter que les fonds pour une année donnée sont accordés avant le 1er septembre de cette année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Charles Stewart Mott
Mott Foundation Building
503 S. Saginaw St., Suite 1200
Flint, MI 48502-1851
Tél : (810) 238-5651
Téléc : (810) 766-1753
Courriel : infocenter@mott.org
Site Web : http://www.mott.org

Fondation Chawkers

Qui parraine le programme ?

La fondation Chawkers.

Quel est le but du programme ?

La Fondation finance des projets dans les domaines de l'éducation et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation accorde des octrois pour les fonds en capital, les fonds de fonctionnement, les fonds de construction, les fonds d'appareillage, les fonds d'appoint, les capitaux de démarrage, les bourses, les fonds de programmation, les projets de recherche et les projets spéciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent parvenir à la Fondation au plus tard le 1er avril et le 1er octobre chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Charles S. Alexander
Président
Fondation Chawkers
31, Durham Private, unité 301
Ottawa, ON K1M 12J1
Courriel : digby@magma.ca

Fondation communautaire de Sudbury

Qui parraine le programme ?

La Fondation communautaire de Sudbury.

Quel est le but du programme ?

La mission de la Fondation communautaire de Sudbury est d'améliorer la qualité de vie des personnes de la région de Sudbury.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés. Des fonds ne sont pas disponibles pour les particuliers ou les entreprises.

Quelles sont les activités admissibles ?

La fondation est en mesure de procurer de l'aide financière à des organisations qui servent les enfants et la jeunesse, les aînés, et participent à la promotion de la santé, des arts et de la culture, de l'éducation, des loisirs et de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La data limite pour un aperçu des projets est le 15 janvier tandis que la date limite pour une soumission officielle est le 28 février.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La Fondation communautaire de Sudbury
58, rue Lisgar
Sudbury, ON P3E 3L7
Tél : (705) 673-7770
Téléc : (705) 673-8727
Courriel : scffcs@cyberbeach.net
Site Web: http://www.cyberbeach.net/scf

Fondation communautaire du Grand Kingston

Qui parraine le programme ?

La fondation communautaire du Grand Kingston.

Quel est le but du programme ?

La fondation communautaire du Grand Kingston accorde des fonds aux organismes de charité locaux afin de soutenir des initiatives qui améliorent la qualité de vie dans notre région.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés de la grande région de Kingston.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement est accordé dans les secteurs d'intérêt suivants : environnement, arts et culture, éducation, santé, services sociaux et développement communautaire.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Monica Stewart
Directrice générale
Fondation communautaire du Grand Kingston
259, rue King est, bureau 501
Kingston, ON K7L 3A8
Tél : (613) 546-9696
Téléc : (613) 531-9238
Courriel : foundation@cfgk.org
Site Web: http://www.cfgk.org

Fondation Cottonwood

Qui parraine le programme ?

La fondation Cottonwood.

Quel est le but du programme ?

La fondation Cottonwood est un organisme de bienfaisance exempt d'impôts géré par des bénévoles, sans personnel rémunéré, qui offre de petits octrois aux organismes de la base qui oeuvrent pour un avenir viable à travers le monde.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif et organismes de bienfaisance. Les particuliers, les organisations religieuses et politiques, les agences gouvernementales, les organismes à but lucratif et les universités ne sont pas admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

On accorde du financement aux organismes qui : protègent l'environnement; font la promotion de la diversité culturelle; rendent les gens capables de subvenir à leurs besoins fondamentaux et s'appuient sur les efforts de bénévoles.

Quel est le financement maximum offert ?

500 $ - 1 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Les candidats recevront une réponse dans les six mois de l'envoi de leur demande.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Cottonwood Foundation
C.P. 10803
White Bear Lake, MN 55110
Tél : (651) 426-8797
Téléc : (651) 426-0320
Courriel : cottonwood@igc.org

Fondation de charité de la Banque royale du Canada

Qui parraine le programme ?

La Banque royale du Canada.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a été établie en 1992. Près du deux tiers des fonds servent à financer des activités liées au domaine de l'éducation, de la santé et des services sociaux, et des demandes d'associations.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités varient. La préférence est accordée aux : Activités dans les domaines qui touchent directement les femmes; activités qui touchent les personnes handicapées; groupes au service des jeunes; activités axées sur la prévention plutôt que le traitement de problèmes d'ordre médical, y compris l'abus d'alcool et l'usage de stupéfiants; activités de recherche et/ou de sensibilisation du public en ce qui a trait à la protection de l'environnement; groupes culturels ou aux associations de sport amateur qui, à l'opposé des organismes mieux connus, ont peu de chances d'obtenir une aide financière importante de la part des commanditaires commerciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 2 500 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Les groupes intéressés doivent présenter une proposition de projet et y joindre des renseignements tels que l'historique de l'organisme, ses réalisations, le conseil d'administration, les autres sources de financement et un rapport financier. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les critères d'admissibilité, communiquez avec la Fondation.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elizabeth MacDonald
Directrice des Affaires publiques et des communications
Banque Royale du Canada
5161, rue George
Halifax, NS B3J 2Y1
Tél : (902) 421-8121
Téléc : (902) 421-7921
Site Web : http://www.royalbank.ca

Vice-Président général
Banque Royale du Canada
335, 8ème avenue sud-ouest
Calgary, AB T5P 2N5
Site Web : http://www.royalbank.ca

Directeur, Dons et commandites Banque Royale du Canada
1055, rue Georgia ouest, 36ème étage
Vancouver, BC V6E 3S5
Site Web : http://www.royalbank.ca

Fondation de charité George Cedric Metcalf

Qui parraine le programme ?

La Fondation de charité George Cedric Metcalf.

Quel est le but du programme ?

Financer des projets très variés au Canada, notamment dans les domaines suivants : environnement, faune, services sociaux, arts et culture. La Fondation reçoit de nombreuses demandes de tous les coins du Canada et toutes sont prises en considération.

Qui peut bénéficier du programme ?

Seuls les organismes de charité enregistrés peuvent faire une demande.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ne sont pas subventionnées les demandes individuelles de bourses d'études ou d'aide aux étudiants, ou les demandes d'aide financière pour des conférences, des ateliers, la production de films ou vidéos, la publication de livres, articles ou thèses, ou la promotion d'enseignements religieux. L'aide financière n'est pas accordée pour des fonds d'urgence ou le financement de déficit.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe. L'aide accordée va de 1000 $ à 100 000 $. La moyenne est d'environ 20 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes doivent être envoyées avant le 1er avril et le 15 septembre de chaque année, pour que le conseil de direction puisse les examiner à ses réunions semestrielles. Il n'y a pas de formulaire de demande; il suffit d'envoyer une proposition écrite. La Fondation a toutefois besoin de certains renseignements précis et l'on conseille aux groupes intéressés de communiquer avec la Fondation pour s'assurer que leur proposition contient les renseignements voulus.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Betty Emperatori
Chef de bureau
Fondation de charité George Cedric Metcalf
174, chemin Avenue
Toronto, ON M5R 2J1
Tél : (416) 926-0386
Téléc : (416) 926-0370

Fondation de charité William and Arlene Daniels

Qui parraine le programme ?

William and Arlene Daniels Charitable Foundation.

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à faire des dons de charité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement peut être accordé dans les secteurs d'intérêt suivants : services sociaux, services sociaux à la communauté juive, hôpitaux et soins de santé, secours aux pauvres, environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Il varie.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

William Daniels
Administrateur
Fondation de charité William and Arlene Daniels
2345, rue Yonge, Bureau 700
Toronto, ON M4P 2E5
Tél : (416) 324-8178
Téléc : (416) 324-9021

Fondation de la famille J.W. McConnell

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille J.W. McConnell. Cette fondation a été établie en 1937 par John Wilson McConnell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie les projets qui doivent être compatibles avec la mission de la fondation, qui est d'accroître la capacité des Canadiennes et des Canadiens de comprendre les forces sous-jacentes qui transforment la société canadienne et le monde, ainsi que de s'y adapter et d'y réagir de façon créative et efficace.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation finance des initiatives de toutes sortes, principalement celles qui ont une incidence nationale de grande étendue, y compris les programmes qui encouragent les jeunes à prendre une part active à la préservation, la sauvegarde et la bonne gestion de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date fixe. Les organismes qui veulent présenter une demande doivent envoyer une «demande préliminaire» renfermant un court résumé de l'historique de l'organisme, de son but, de ses activités et du projet proposé, ainsi que le montant demandé et les autres sources de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Secrétaire
Fondation de la famille J.W. McConnell
1002, rue Sherbrooke ouest, bureau 1800
Montréal, QC H3A 3L6
Tél : (514) 288-2133
Téléc : (514) 288-1470
Courriel : administrator@mcconnellfoundation.ca
Site Web: http://www.mcconnellfoundation.ca

Fondation de la famille S.M. Blair

Qui parraine le programme ?

La fondation de la famille S.M. Blair.

Quel est le but du programme ?

Le programme consiste à financer des projets qui soutiennent les objectifs de la Fondation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés canadiens.

Quelles sont les activités admissibles ?

Des subventions seront accordées dans les secteurs suivants : arts et culture; recherche scientifique; environnement; ressources en environnement; problèmes environnementaux; éducation; activités internationales; sciences.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions sont de 5 000 $ et plus.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Les décisions concernant le financement sont prises deux fois par année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Violet Bunclark
Secrétaire-adjointe et trésorière
La Fondation de la famille S.M. Blair
a/s National Trust Co.
5075, rue Yonge, 5ième étage
Toronto, ON M2N 6C6
Tél : (416) 361-4095
Téléc : (416) 361-3717

Fondation du Bien-être animal du Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation du Bien-être animal du Canada.

Quel est le but du programme ?

La fondation du Bien-être animal du Canada est intéressée à soutenir financièrement les projets et activités qui feront avancer la cause du bien-être des animaux au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'objectif est de susciter et de soutenir des projets novateurs qui sortent de l'ordinaire, conçus pour favoriser le bien-être des animaux, et qui ne seraient pas réalisables sans notre appui.

Quel est le financement maximum offert ?

Maximum de 5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite annuelle pour les demandes est le 15 février.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation du bien-être animal du Canada
410 rue Bank, bureau 616
Ottawa, ON K2P 1Y8
Site Web : http://www.awfc.ca

Fondation du Bouclier canadien

Qui parraine le programme ?

La fondation du Bouclier canadien.

Quel est le but du programme ?

Le but de la Fondation consiste à promouvoir l'écologie dans le Bouclier canadien.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif de l'Ontario et des provinces des Prairies.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les domaines d'intérêt peuvent comprendre l'éducation, les sciences, l'environnement et la conservation.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

L'Hon. Edward Schreyer
Président
250, Wellington Crescent, bureau 401
Winnipeg, MB R3M 0B3
Tél : (204) 989-7580
Téléc : (204) 989-7581

J. Douglas Crane
Secrétaire-trésorier
1, rue Queen est, bureau 2150
Toronto, ON M5C 2W5
Tél : (416) 363-0016
Téléc : (416) 364-3866

Hon. David Chomiak
Directeur
Ministre de la Santé
Édifice de l'Assemblée législative, pièce 302
Winnipeg, MB R3C 0V8
Tél : (204) 945-3710

Doug Rowland
Directeur
Fondation du bouclier canadien
C.P. 413
Wakefield, QC J0X 3G0
Tél : (613) 829-1756

Fondation du groupe Dominion

Qui parraine le programme ?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale.

Quel est le but du programme ?

La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale offre l'assurance de la propriété et l'assurance accidents aux entreprises et aux particuliers.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les sociétés de bienfaisance à but non lucratif enregistrées.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les préférences pour le financement comprennent les arts et la culture, les soins de santé, l'éducation, les programmes à l'enfance, l'abus de stupéfiants, les banques alimentaires, l'aide internationale, les handicapés, les sans-abri, la recherche médicale, les centres de traitement, l'environnement, les organismes voués à la jeunesse, les parcs publics, les clubs de service, les centres communautaires, les services sociaux et la prévention du crime.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Doug Hogan
Vice-président & directeur financier
La Dominion of Canada, Compagnie d'assurance générale
165, avenue Université
Toronto, ON M5H 3B9
Tél : (416) 947-2528
Sans-frais :(416) 362-0469

Fondation Helen McCrea Peacock

Qui parraine le programme ?

La Fondation Helen McCrea Peacock.

Quel est le but du programme ?

La fondation Helen McCrea Peacock apporte un soutien à des organismes dont le travail et les projets ont des répercussions positives sur l'environnement, telles que la solution d'enjeux, l'éducation d'un grand nombre de gens et leur sensibilisation aux questions environnementales.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Les organismes de bienfaisance canadiens enregistrés.
- Les projets réalisés dans la province de l'Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation financera des projets comportant un aspect de recherche en environnement ou ceux qui favorisent l'éducation du public et la sensibilisation à l'environnement. Les demandes doivent comprendre un plan précis de diffusion de l'information.

La Fondation n'accorde pas de financement :
- en vue de combler les déficits de fonctionnement
- aux fonds de dotation
- aux activités de nature politique ou religieuse

Quel est le financement maximum offert ?

Varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites pour les soumissions sont les 31 octobre et 31 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mahsa Taheri
Directrice, projets communautaires
La fondation communautaire de Toronto
2, rue Bloor ouest
Toronto, ON M4W 3E2
Tél : (416) 921-2035 Poste : 212
Téléc : (416) 921-1026
Courriel : mtaheri@tcf.ca
Site Web: http://www.tcf.ca/community/connecting_with_donors.asp

Fondation Henry White Kinnear

Qui parraine le programme ?

La fondation Henry White Kinnear.

Quel est le but du programme ?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Parmi nos champs d'intérêt, on compte les arts et la culture, les métiers d'art, les universités, les hôpitaux, la recherche médicale, la recherche sur le SIDA, les musées, le développement de l'enfant, les enfants handicapés physiquement, les Premières Nations, les services à la famille, l'environnement, les YWCA et les loisirs.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Arthur R.A. Scace
Directeur
Fondation Henry White Kinnear
Tour de la Banque Toronto Dominion, bureau 4700
Toronto, ON M5K 1E6
Tél : (416) 601-7500
Téléc : (416) 601-8247

Fondation Joyce

Qui parraine le programme ?

La Fondation Joyce.

Quel est le but du programme ?

Le programme environnemental de la Fondation Joyce appuie les activités qui visent à protéger et à améliorer le cadre de vie dans les grandes plaines du Midwest, et en particulier la région des Grands Lacs, en adoptant des solutions de principe pour résoudre les problèmes de l'environnement causés par les activités industrielles et agricoles ainsi que l'utilisation des combustibles fossiles comme source d'énergie et pour le transport; et d'une manière générale, la protection et l'amélioration de l'écosystème des Grands Lacs dans son ensemble est aussi d'intérêt.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes qui ont obtenu l'attestation d'organisme sans but lucratif en vertu de l'article 501c 3 des Règlements et usages du US Internal Revenue Service (ou l'équivalent canadien) et qui sont situés dans la région des Grands Lacs en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Principalement les travaux de recherches pour l'élaboration de politiques, les activités de mise en oeuvre, et le travail des groupes de pression. En général, les activités d'éducation à l'environnement, les conférences ou la prestation de services directs ne reçoivent pas d'aide financière.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite fixe, cependant la Fondation s'attend à ce que la détermination du montant soit réaliste et qu'il reflète le travail à accomplir pour atteindre les buts du projet; la contribution totale de la Fondation ne pourra dépasser le quart du budget total de l'organisme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La mi-mars, mi-juillet et mi-décembre de chaque année. Les personnes intéressées doivent envoyer une lettre d'intérêt environ quatre à six semaines avant la date limite de présentation des demandes. Le personnel de la Fondation invitera les requérants qui satisfont aux critères du programme à soumettre une proposition complète. Pour obtenir les dates exactes, veuillez consulter le site Web de la Fondation à l'adresse suivante : www.joycefdn.org .

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Margaret O'Dell
Agente de programme
Fondation Joyce
70 Madison Street West, Suite 2750
Chicago, IL 60602
Tél : (312) 782-2464
Téléc : (312) 782-4160
Site Web : http://www.joycefdn.org

Fondation Laidlaw

Qui parraine le programme ?

La fondation Laidlaw.

Quel est le but du programme ?

Notre programme environnemental, Produits qui contaminent l'environnement et santé des enfants, vise à renforcer les capacités communautaires et à construire des communautés viables et en santé en améliorant la visibilité des perspectives écologiques au plan décisionnel des collectivités, des gouvernements et des entreprises. Nous nous préoccupons particulièrement du maintien de la santé et du bien-être des enfants par la réduction de la production, de l'emploi ou de la diffusion de substances qu'on sait nocives à la santé des enfants. Le programme d'activités actuel (2001-2002) met l'accent sur la pollution de l'air et les circuits alimentaires écologiques.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation pourra accepter de subventionner les activités suivantes pour atteindre les objectifs du programme : développer des réseaux communautaires et établir les priorités et les stratégies visant la purification de l'air et les circuits alimentaires écologiques; faciliter l'engagement communautaire dans la définition de politiques nationales, internationales et de celles des grandes entreprises en vue de la réduction des produits qui contaminent l'environnement dans les communautés; faire la promotion de la perspective écologiste et favoriser, dans les domaines sociaux, économiques et culturels, le changement dans les manières de prendre des décisions qui affectent l'environnement et favoriser une meilleure compréhension du rapport entre les produits qui contaminent l'environnement et la santé des enfants.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bruce Lourie
Coordinateur du Programme environnemental
Fondation Laidlaw
265, rue Bloor est, bureau 2000
Toronto, ON M4W 3L4
Tél : (416) 964-3614
Téléc : (416) 975-1428
Courriel : blourie@laidlawfdn.org
Site Web : http://www.laidlawfdn.org

Fondation Max Bell

Qui parraine le programme ?

Fondation Max Bell.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Max Bell appuie un large éventail d'activités de bienfaisance au Canada. En autres, la Fondation désire appuyer les initiatives novatrices qui encouragent l'épanouissement de l'individu dans la poursuite d'objectifs sociaux, économiques et scolaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes de charité enregistrés qui cherchent des subventions à des fins charitables.

Quelles sont les activités admissibles ?

Nous appuyons les activités qui : encouragent l'initiative et l'esprit d'entreprise; encouragent le développement des qualités de leadership; promettent d'avoir une incidence à l'échelle régionale ou nationale. Le financement sera accordé de préférence aux activités qui sont novatrices et complètement nouvelles dans leur domaine et qui ne reçoivent aucun financement du secteur public. Nous cherchons à prendre une part active à la création des projets en étroite collaboration avec les requérants, et non pas seulement examiner des propositions déjà toutes faites. Nous cherchons également l'occasion de nous associer à d'autres organismes de financement pour appuyer des projets.

Quel est le financement maximum offert ?

Prière de communiquer avec la Fondation pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation demande aux requérants d'envoyer le dernier rapport annuel de leur organisme, leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance et une lettre d'intention de 3 à 4 pages décrivant les activités proposées. Prière de visiter le site Web de la Fondation pour plus de précisions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Dr. David Elton
Président
Fondation Max Bell
639-5ème avenue sud-ouest, bureau 1203
Calgary, AB T2P 0M9
Tél : (403) 215-7310
Téléc : (403) 215-7319
Courriel : elton@maxbell.org
Site Web: http://www.maxbell.org

Fondation McCain

Qui parraine le programme ?

McCain Foods Limited.

Quel est le but du programme ?

La Fondation accorde des subventions à des organismes en vue de la réalisation d'activités dans les domaines suivants : éducation, santé et mieux-être, arts et culture, services à la communauté, activités sportives, environnement et projets spéciaux. Les subventions sont surtout concentrées dans les régions où se trouvent des usines McCain.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non-lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Toute une gamme de projets et de programmes sont pris en considération. Toutefois, la Fondation n'appuie pas les fonds de dotation, les groupes politiques ou religieux, les organismes de lobbyisme, les activités de collecte de fonds, les commandites d'activités, les dépenses de voyages, les bourses d'études ni le financement de déficit.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. L'approbation des demandes peut prendre jusqu'à trois mois après leur réception. Les intéressés devraient soumettre une proposition, y compris ce qui suit : une brève description de l'organisme, un aperçu du projet proposé et le montant de financement demandé.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kim deMerchant
Secrétaire
La Fondation McCain
107, rue Main
Florenceville, NB E7L 1B2
Tél : (506) 328-9541

Fondation McLean

Qui parraine le programme ?

La Fondation McLean a été établie en 1945 par feu J.S. McLean qui a donné plus de un million de dollars à la fondation.

Quel est le but du programme ?

La Fondation fournit une aide financière aux organismes de charité qui veulent réaliser des projets dans l'une des cinq catégories suivantes : conservation, arts, éducation, santé, aide sociale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités de toutes sortes. Voici quelques exemples de projets qui ont été financés par le passé : préservation de la faune, plantation d'arbres, création d'une station d'observation des oiseaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Cela varie de 500 $ à 50 000 $. La moyenne se situe autour de 5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le conseil d'administration se réunit quatre fois par année, en mars, en juin, en septembre et en décembre. Les demandes doivent être reçues de préférence au moins un mois avant ces réunions. Il faut envoyer une lettre décrivant le projet et y joindre les lettres d'appui reçues d'autres partenaires. Communiquer avec la Fondation pour obtenir des précisions sur la façon de présenter des demandes ou visiter le site Web.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Elaine Kalm
Secrétaire-trésorière
Fondation McLean
2ème avenue Saint Clair ouest, bureau 1008
Toronto, ON M4V 1L5
Tél : (416) 964-6802
Téléc : (416) 964-2804
Courriel : mcleanfoundation@primus.ca
Site Web: http://www.mcleanfoundation.on.ca

Fondation Murphy Incorporé

Qui parraine le programme ?

Fondation Murphy Incorporé.

Quel est le but du programme ?

La Fondation s'intéresse, entre autres, aux projets en santé, à l'habitat, à la conservation de la faune et du gibier à plume, de même qu'à la recherche, à la sensibilisation et à l'aménagement connexe.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tous les organismes de bienfaisance canadiens reconnus.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets liés à l'éducation et à la recherche en médecine, ceux liés à l'habitat et les projets liés à la faune et au gibier à plume. Les projets retenus intéresseront surtout le Manitoba ou auront une composante qui intéressera directement le Manitoba.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes, présentées en neuf exemplaires, doivent nous parvenir au plus tard le 15 novembre. Ne pas oublier d'inscrire son numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

E.C. Fenton
Secrétaire
The Murphy Foundation Incorporated
167, avenue Lombard, Bureau 929
Winnipeg, MB R3B 0V3
Tél : (204) 942-5281
Téléc : (204) 957-5866

Fondation Noranda

Qui parraine le programme ?

La société Noranda Inc.

Quel est le but du programme ?

Fournir une aide financière aux organismes d'envergure nationale au Canada qui mènent des activités dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et des services de santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les récentes contributions ont servi à appuyer des activités axées sur la préservation et la protection des habitats sensibles, la protection des espèces menacées, la recherche sur les effets produits par diverses substances sur la faune et la flore, la prévention de la pollution et l'état de l'environnement. Les contributions financières accordées par le passé ont appuyé des activités de toutes sortes telles que des projets de recherche, des campagnes de financement, et des dépenses reliées au fonctionnement régulier des organismes.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. La moyenne se situe autour de 10 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont examinées dès leur réception. Les groupes intéressés doivent soumettre par écrit une brève description du projet, du besoin à combler, des buts et objectifs du projet, ainsi que le nom et le curriculum vitae des membres du conseil d'administration, un rapport financier récent, les autres sources de financement, et les frais d'administration.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Julie Sole
Directrice des communications
Fondation Noranda Inc.
181, rue Bay, bureau 4100
C.P. 755, Place BCE
Toronto, ON M5J 2T3
Tél : (416) 982-7181
Téléc : (416) 982-7446
Courriel : solei@noranda.com
Site Web : http://www.noranda.ca

Fondation Richard Ivey

Qui parraine le programme ?

La fondation Richard Ivey.

Quel est le but du programme ?

Le programme d'octrois de la Fondation se divise en deux champs d'intérêt : la biodiversité dans les écosystèmes surtout forestiers se consacre à la forêt et aux programmes qui améliorent la compréhension des Canadiens face à l'importance de la diversité biologique; et le télétriage en soins de santé.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les sociétés de bienfaisance inscrites auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les domaines d'intérêt comprennent la santé et l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

De 5 000 $ à 500 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites pour la Biodiversité dans les écosystèmes surtout forestiers sont le 1er mai et le 1er novembre, et celles du programme de Télétriage en soins de santé sont le 1er février et le 1er août.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Marvi Ricker
Directrice générale
Fondation Richard Ivey
11, rue Church, bureau 400
Toronto, ON M5E 1W1
Tél : (416) 867-9229
Téléc : (416) 601-1689
Courriel : info@ivey.org
Site Web: http://www.ivey.org

Fondation Salamander

Qui parraine le programme ?

La fondation Salamander.

Quel est le but du programme ?

La fondation Salamander octroi 15 subventions par année qui finance des projets dans les domaines des arts et de la culture, de la santé et de l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les subventions sont accordées uniquement aux organismes inscrits auprès de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions sont souvent accordées de concert avec d'autres fondations, établissements, sociétés et gouvernements. Consulter d'abord le site Web de la Fondation. Téléphonez à la Fondation pour confirmer sans l'ombre d'un doute que votre projet correspond bien aux secteurs d'intérêt. Les demandes non sollicitées envoyées par la poste ne sont pas acceptées.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite précise et on peut entrer en contact avec la Fondation en tout temps.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nan Shuttleworth
Présidente
Fondation Salamander
50, chemin Park
Toronto, ON M4W 2N5
Tél : (416) 972-9200
Téléc : (416) 972-9198
Courriel : sgeneral@salamanderfoundation.org
Site Web: http://www.salamanderfoundation.org

Fondation Schad

Qui parraine le programme ?

La fondation Schad.

Quel est le but du programme ?

La Fondation appuie surtout les projets environnementaux qui visent la protection de la diversité de la Terre et favorisent le respect de toutes les formes de vie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes à but non lucratif, organismes de bienfaisance.

Quelles sont les activités admissibles ?

On accorde des fonds aux projets dans les domaines suivants : l'éducation, l'environnement, le bien-être des animaux, la conservation et la préservation.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Peter Kendall
Directeur général
Fondation Schad
500, rue Queen sud
Bolton, ON L7E 5S5
Tél : (905) 951-5179
Courriel : info@schadfoundation.ca
Site Web : http://www.husky.ca/ehs/ena.html

Fondation Seagull

Qui parraine le programme ?

Fondation Seagull.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Seagull appuie et parraine des projets qui favorisent surtout la protection de l'environnement et la sensibilisation à l'environnement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non-lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Protection de l'environnement et sensibilisation par l'éducation.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient entre 100 $ jusqu'à 5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont étudiées deux fois par année. Les intéressés présenteront une demande où l'on trouvera les objectifs visés, la description du projet, les besoins financiers et les efforts qui seront déployés.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Bonnie Bond
Présidente de la Fondation
La Fondation Seagull
B.P. 370
Pugwash, NS B0K 1L0
Tél : (902) 243-2516
Sans-frais :(800) 856-4166
Téléc : (902) 243-2632

Fondation Sir Joseph Flavelle

Qui parraine le programme ?

La Fondation Sir Joseph Flavelle.

Quel est le but du programme ?

La Fondation a pour but d'accorder du financement, préférablement du financement de démarrage et du financement de projet, à des organismes en Ontario qui participent à des projets innovateurs pour soutenir directement leur communauté ou leur milieu particulier.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés de l'Ontario qui participent à des projets innovateurs pour soutenir directement leur communauté ou leur milieu particulier. Les subventions ne sont pas accordées aux personnes, aux hôpitaux, aux universités ni aux associations, et ne sont généralement pas accordées à un même organisme bénéficiaire deux années de suite.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les principaux secteurs d'intérêt de la Fondation sont : les arts, les enfants, les services communautaires, l'environnement, les Premières Nations, les questions sociales et les groupes ayant des besoins spéciaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions varient entre 500 $ et 2 500 $. La Fondation n'appuie pas les campagnes de financement en immobilisation et n'accorde pas de fonds pour les budgets de fonctionnement ou les salaires.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes d'aide se font sous forme d'une lettre de 2 à 4 pages adressée au Secrétaire. La lettre donnera une brève description des objectifs et des activités de l'organisme et une description détaillée du projet pour lequel on présente une demande d'aide. On prendra soin de souligner, le cas échéant, les caractéristiques uniques du service ou du projet décrit.

La soumission sera accompagnée d'une copie du plus récent état financier vérifié de l'organisme, d'un budget, de la liste des membres de son Conseil d'administration et du numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance, ce qui confirmera son statut d'organisme de bienfaisance enregistré.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Susan Rowbottom
Directrice des programmes
La fondation Sir Joseph Flavelle
a/s National Trust
1, rue Adelaide est, 4ième étage
Toronto, ON M5C 2W8
Tél : (416) 361-3615
Téléc : (416) 361-3717

Fondation TD des amis de l'environnement

Qui parraine le programme ?

La Fondation TD des amis de l'environnement.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds encourage les projets environnementaux qui sont dans l'intérêt des localités canadiennes.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes charitables et sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Fonds appuie des projets qui visent à protéger et à préserver l'environnement au Canada; à aider les jeunes Canadiens à entreprendre et à participer à des activités environnementales; encouragent les partenariats de groupes environnementaux.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Varie selon les sections locales. Communiquer avec le/la responsible de la Fondation TD des amis de l'environnement de votre localité.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation TD des amis de l'environnement
Site Web : http://www.fef.ca

Fondation Tecolote

Qui parraine le programme ?

La fondation Tecolote.

Quel est le but du programme ?

L'objectif de la Fondation est de faire des dons de charité. Ses intérêts comprennent l'art et la culture, les hôpitaux, les foyers de soins, les citoyens aînés, la santé, la pédiatrie, les soins palliatifs, les sciences, l'environnement, l'océanographie, les universités, la préservation historique, la préservation du patrimoine, l'éducation, la recherche en éducation et l'alphabétisation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes communautaires, les organismes à but non lucratif du Québec, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement varie de 1 000 $ à 200 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 1er juin.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ann-Marie Toccacelli
Secrétaire
Fondation Tecolote
215, avenue Ranleigh
Toronto, M4M 1X3
Tél : (416) 322-6328
Téléc : (416) 489-5807
Courriel : atoccacelli@home.com

Fondation Tides Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Tides Canada.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Tides Canada crée des partenariats avec les donateurs et les organismes de bienfaisance dans le but de constituer et d'organiser des ressources nécessaires au changement social et à la viabilité de l'environnement. Nous facilitons des programmes de dons innovateurs et efficaces, nous encourageons les occasions d'apprentissage et nous bâtissons des liens solides entre les donateurs et les bénéficiaires.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Seront pris en considération les projets dans les secteurs de la justice sociale et de l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Les candidats devraient noter que, contrairement à la plupart des fondations, Tides Canada ne dispose pas d'un fonds de dotation. Au contraire, toutes les contributions de la Fondation seront faites sur la recommandation de nos clients donateurs, par l'entremise de leurs Fonds de donateur. Toutes les demandes de financement sont conservées dans les dossiers. Si un donateur souhaite obtenir des conseils au sujet d'un bénéficiaire possible, nous consultons alors ces dossiers. Veuillez toutefois noter qu'une très petite partie seulement de nos subventions seront versées en réponse à des demandes non sollicitées.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Tides Canada, Bureau de Vancouver
680 - 220, rue Cambie
Vancouver, BC V6B 2M9
Tél : (604) 647-6611
Sans-frais :(866) 843-3732
Téléc : (604) 647-6612
Courriel : info@tidescanada.org
Site Web : http://www.tidescanada.org

Fondation Trillium de l'Ontario

Qui parraine le programme ?

Gouvernement de l'Ontario.

Quel est le but du programme ?

La mission de la Fondation Trillium de l'Ontario consiste à travailler avec d'autres dans le but d'effectuer les investissements stratégiques permettant de créer en Ontario des communautés saines, durables et où règne l'entraide.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les groupes sans but lucratif, les organismes de bienfaisance, les groupes des Premières Nations, les communautés ayant le statut de Métis et les regroupements d'organismes comptant au moins un organisme admissible. Ce programme s'applique uniquement en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les demandes de subvention sont acceptés dans les quatre secteurs suivants :
- Arts et culture
- Environnement
- Sports et loisirs
- Services sociaux et à la personne.

Quel est le financement maximum offert ?

La Fondation Trillium reçoit un financement annuel de 100 millions de dollars du Gouvernement de l'Ontario. Il existe deux programmes de subventions : le programme de subventions provinciales (20 % des fonds disponibles) accorde des subventions d'un an ou de plusieurs années pouvant atteindre 250 000 $ par année, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans; le programme de subventions communautaires (80 % des fonds disponibles) accorde des subventions d'un an ou de plusieurs années pouvant atteindre 75 000 $ par année, sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans. Nous accordons également des subventions de projet, de fonctionnement et d'équipement.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Communiquer avec la Fondation pour connaître les dates limites précises. Dans le cas du programme de subventions provinciales, il y a chaque année deux dates limites de soumission des demandes. En moyenne, le processus d'examen peut prendre jusqu'à 90 jours (trois mois) pour les demandes de 25 000 $ ou moins, et jusqu'à 180 jours (six mois) pour les demandes de plus de 25 000 $.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Trillium de l'Ontario
45, rue Charles est, 5ème étage
Toronto, ON M4Y 1S2
Tél : (416) 963-4927
Sans-frais :(800) 263-2887
Téléc : (416) 963-8781
Courriel : trillium@trilliumfoundation.org
Site Web : http://www.trilliumfoundation.org

Fondation Unilever Canada

Qui parraine le programme ?

La fondation Unilever Canada.

Quel est le but du programme ?

Unilever est l'une des plus grandes entreprises du monde dans le domaine des produits de consommation et de soins d'hygiène personnelle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Veuillez noter que le programme est en train d'être remanié. Prenez contact avec la Fondation pour de plus amples renseignements.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ruth Richardson
Gestionnaire, Affaires
environnementales et corporatives
Fondation Unilever Canada
160, rue Bloor est, bureau 1500
Toronto, ON M4W 3R2
Tél : (416) 415-3165
Téléc : (416) 415-3133
Courriel : ruth.richardson@unilever.com
Site Web : http://www.unilever.com

Fondation Walter and Duncan Gordon

Qui parraine le programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon.

Quel est le but du programme ?

La fondation Walter and Duncan Gordon appuie des programmes qui permettent au Canada d'être un pays plus fort et qui améliorent le bien-être de tous les Canadiens. Dans le cadre de ses secteurs d'activité, la Fondation finance des projets innovateurs qui cherchent à avoir un effet marqué sur l'avenir du Canada en encourageant l'action sociale et en soutenant le travail en politique générale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés. La Fondation accordera une attention particulière aux projets qui se déroulent au nord du 60e parallèle.

Quelles sont les activités admissibles ?

La Fondation apporte son soutien au travail qui se fait dans trois grands secteurs d'activité : les communautés nordiques; les ressources naturelles; et les questions canadiennes.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y en a pas. Avant de présenter une demande, les organismes devraient déterminer si leur travail correspond aux lignes directrices du programme. Le personnel se fera un plaisir de répondre aux questions que vous aurez avant de préparer votre demande. Joignez-le par téléphone, télécopieur, courrier électronique ou par la poste.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Walter and Duncan Gordon
11, rue Church, bureau 400
Toronto, ON M5E 1W1
Tél : (416) 601-4776
Téléc : (416) 601-1689
Courriel : gordonfn@gordonfn.org
Site Web : http://www.gordonfn.org

Fondation Woodcock

Qui parraine le programme ?

La Fondation Woodcock.

Quel est le but du programme ?

La Fondation Woodcock appuie les initiatives de développement communautaire surtout lorsqu'il y a possibilité d'améliorer le système éducatif et la situation économique et environnementale des communautés qui en ont besoin. Une attention particulière est accordée aux programmes qui favorisent le leadership et l'esprit d'entreprise.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les établissements d'enseignement et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples: parrainage d'individus au sein des organismes, recrutement du personnel et activités d'exécution, publicité, acquisitions de titres de propriétés bénéficiaires, lancement de projets.

Quel est le financement maximum offert ?

L'ensemble des fonds accordés par la Fondation s'élève à 2 millions de dollars américains par année. Le montant des subventions varie de 75 000 $ US à 300 000 $ US. L'aide financière est généralement accordée pour une période de plus d'un an mais n'excédant pas une période de trois ans.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La Fondation se réunit quatre fois par année, en mars, juin, octobre et décembre. Les propositions de projets doivent être envoyées au plus tard trois semaines avant la prochaine réunion. Se renseigner auprès de la Fondation pour obtenir les dates exactes des réunions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fondation Woodcock
30 Rockefeller Plaza, 56th Floor
New York, NY 10112
Courriel : pwilgerodt@rockco.com

Fonds d'action pour le changement climatique – sensibilisation du public

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada.

Quel est le but du programme ?

Les objectifs du Programme de sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique (PSP–FACC) sont les suivants :

- amener les Canadiens à mieux se sensibiliser au changement climatique et à mieux le comprendre, y compris la théorie scientifique à la base du phénomène et les récents développements à ce sujet, la nature régionale des répercussions prévues et le moment où elles se produiront, de même que le besoin de s'y adapter, et les questions environnementales, économiques et sociales qui s'y rattachent;
- constituer une base d'appui en vue de la mise en place future de mesures de nature politique; encourager et motiver les Canadiens pour qu'ils agissent personnellement ou collectivement (localité/groupe) en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le PSP–FACC investira des fonds, parallèlement à des ressources provenant de partenaires, pour soutenir des efforts de sensibilisation dans quatre grands secteurs : a) les collectivités; b) les jeunes et les éducateurs; c) l'entreprise et l'industrie et d) le grand public.

Qui peut bénéficier du programme ?

- Les organismes non gouvernementaux sans but lucratif (ONG), y compris les organismes environnementaux, les organismes jeunesse et les syndicats;
- les groupes communautaires (groupes de bénévoles, associations communautaires et établissements publics);
- les communautés, les organismes et les associations des Premières Nations;
- les établissements d'enseignement;
- d'autres organismes gouvernementaux (à l'échelle provinciale, territoriale, régionale et municipale); et
- les entreprises, les industries et leurs associations professionnelles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les propositions de projets qui répondent aux critères du volet d'investissement choisi (les collectivités, les jeunes et les éducateurs, l'entreprise et l'industrie, le grand public). Les critères pourront être révisés avant les différents appels de propositions. Pour des renseignements à jour, visitez notre site Internet au http://www.climatechange.gc.ca et suivez les liens jusqu'au Programme de sensibilisation du public du Fonds d'action pour le changement climatique, ou entrez en contact avec nous par téléphone.

Quel est le financement maximum offert ?

Le degré de financement peut varier d'un secteur à l'autre; consultez le site Internet pour les tout derniers renseignements à cet effet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Obtenez des renseignements à jour sur les prochaines dates limites de présentation des demandes en consultant le site Internet sur le changement climatique du gouvernement du Canada au www.climatechange.gc.ca.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Le Fonds d'action pour le changement
climatique – Sensibilisation du public
10, rue Wellington, 25ème étage
Hull, QC K1A 0H3
Tél : (819) 997-3609
Téléc : (819) 997-3331

Site Web : http://www.climatechange.gc.ca

Fonds d'aide à la protection de l'environnement des Indiens

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Quel est le but du programme ?

Par l'entremise de ses bureaux régionaux, fournir une aide financière aux Premières Nations afin de leur permettre de s'occuper des questions environnementales touchant les terres, l'eau ou l'air des réserves ainsi que les territoires utilisés pour les activités traditionnelles comme la chasse, le piégeage et la pêche. L'aide financière peut également faciliter la participation au processus d'évaluation environnementale des activités qui se déroulent dans les réserves ou à l'extérieur, et pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des Premières Nations. L'aide financière est seulement accordée en dernier recours; la demande d'aide doit être accompagnée des lettres de refus des autres sources possibles de financement.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les bandes indiennes et les conseils tribaux de toutes les provinces, les Innus et les Inuits du Labrador, ainsi que les autres associations de bandes ou de collectivités, les institutions et les organismes chargés par les bandes et les collectivités de régler les questions environnementales en leur nom.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples : Évaluation ou analyse des effets sur la collectivité; études sur les projets d'envergure prévus hors des réserves qui risquent de toucher les terres des réserves et les territoires où sont menées des activités traditionnelles; participation aux activités préparatoires des évaluations environnementales provinciales de projets qui pourraient avoir des incidences négatives sur les terres des réserves, y compris les frais de déplacement et d'hébergement connexes; consultation d'experts, par exemple des biologistes et des experts-conseils en environnement, au sujet des incidences environnementales possibles; négociations, interventions et exposés lors d'audiences et de rencontres publiques.

Quel est le financement maximum offert ?

Le financement accordé varie de 3 000 $ à 100 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date limite. Un formulaire de demande doit être rempli et peut être obtenu au bureau des Affaires indiennes à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Manitoba
Affaires indiennes et du Nord Canada
275, avenue Portage, pièce 1100
Winnipeg, MB R3B 3A3
Tél : (204) 983-4689
Téléc : (204) 983-8529
Courriel : garretto@inac.gc.ca
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/

Saskatchewan
Affaires indiennes et du Nord Canada
2221, rue Cornwall, bureau 301
Régina, SK S4P 4M2
Tél : (306) 780-7249
Téléc : (306) 780-6128
Courriel : nordickw@inac.gc.ca
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/

Alberta
Affaires indiennes et du Nord Canada
630 Canada Place, 9700 avenue Jasper
Edmonton, AB T5J 4G2
Tél : (403) 495-7048
Téléc : (403) 495-2201
Courriel : macdonaldk@inac.gc.ca
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/

Ontario
Affaires indiennes et du Nord Canada
25, avenue St. Clair est, 5ème étage
Toronto, ON M4T 1M2
Tél : (416) 973-6520
Téléc : (416) 954-4328
Courriel : litzgusl@inac.gc.ca
Site Web : http://www.ainc-inac.gc.ca/

Québec
Affaires indiennes et du Nord Canada
320, rue Saint-Joseph est
Québec, QC G1K 8Z7
Tél : (418) 648-7552
Téléc : (418) 648-3930
Courriel : miosanm@inac.gc.ca
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/

Yukon
Affaires indiennes et du Nord Canada
345-300, rue Main
Whitehorse, YT Y1A 2B5
Tél : (867) 667-3326
Téléc : (867) 667-3387
Courriel : spicerl@inac.gc.ca
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/

Colombie-Britannique
Affaires indiennes et du Nord Canada
600-1138, rue Melville
Vancouver, BC V6E 4S3
Tél : (604) 666-9332
Téléc : (604) 666-2670
Courriel : tucka@inac.gc.ca
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/

Territoires du nord-ouest
Affaires indiennes et du Nord Canada
4914-50ème rue, C.P. 1500
Yellowknife, NT X1A 2R3
Tél : (867) 669-2611
Téléc : (867) 669-2711
Courriel : perrind@inac.gc.ca
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/

Fonds d'investissement municipal vert (FIMV)

Qui parraine le programme ?

Fédération canadienne des municipalités.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds d'investissement municipal vert (FIMV) est un fonds permanent qui permet la réalisation de projets environnementaux innovateurs. Le FIMV fournit aussi jusqu'à deux millions de dollars par année sous forme de subventions pour des projets pilotes très innovateurs. Ces projets doivent avoir un potentiel d'impact significatif et de reproduction ailleurs au niveau régional ou national.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le candidat est un gouvernement municipal canadien ou son partenaire dûment autorisé.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets doivent avoir le potentiel d'améliorer significativement le rendement environnemental ou énergétique et doivent rencontrer au moins un des objectifs suivants : améliorer la qualité de l'air, de l'eau et du sol; protéger le climat; et promouvoir l'utilisation de ressources renouvelables. Le projet entre dans l'une des catégories de projets admissibles :

- énergie;
- bâtiments;
- eau;
- déchets; et
- transports.

Le projet met en place au moins une méthode environnementale innovatrice. De plus, ils doivent :

- démontrer une approche innovatrice pour résoudre des problèmes environnementaux;
- générer des résultats environnementaux et économiques mesurables et vérifiables;
- avoir une approche systémique;
- avoir le potentiel d'améliorer significativement le rendement; et
- être susceptible d'être reproduits dans d'autres communautés canadiennes.

Quel est le financement maximum offert ?

Varient, dépendant des projets.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les candidatures sont acceptées à l'automne et au printemps. Les candidats trouveront tous les détails au site Web http://www.fcm.ca.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds municipaux verts
Fédération canadienne des municipalités
24, rue Clarence
Ottawa, ON K1N 5P3
Tél : (613) 241-5221 Poste : 355
Téléc : (613) 241-1515
Courriel : greenfunds@fcm.ca
Site Web: http://www.fcm.ca

Fonds de durabilité des Grands Lacs

Qui parraine le programme ?

Gouvernement du Canada. Environnement Canada administre le programme au nom de huit ministères fédéraux.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds de durabilité des Grands Lacs contribue à l'assainissement des 16 derniers secteurs de préoccupation (SP) du Canada et à leur retrait définitif de la liste de ces secteurs. Le Fonds appuie des programmes et des techniques d'assainissement qui permettent de rétablir la qualité de l'eau et de restaurer d'autres utilisations pratiques des SP, de concert avec d'autres intéressés gouvernementaux et non gouvernementaux. Au nombre des priorités, notons la biorestauration des sédiments contaminés, le rétablissement des habitats, les mesures contre la pollution de source diffuse et la bonne intendance des bassins hydrographiques en milieu rural, et le traitement des eaux usées et des eaux de ruissellement en milieu urbain.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes gouvernementaux, sociétés de conservation, organismes non gouvernementaux, groupes environnementaux (constitués) et universités de l'Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme offre un appui technique et financier pour l'application de solutions et de technologies environnementales économiques destinées à contribuer à l'assainissement des « points chauds » autour du bassin des Grands Lacs, endroits que l'on appelle secteurs préoccupants (SP).

Quel est le financement maximum offert ?

Le Fonds dispose de 6 millions de dollars par année pendant cinq ans, et ce à compter de 2000. Le fonds finance un tiers des coûts d'un projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un appel de demandes est lancé en décembre et les demandes doivent parvenir en janvier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

John Shaw
Directeur
Direction de la protection de l'environnement
Environnement Canada – Région de l'Ontario
867, chemin Lakeshore
Burlington, ON L7R 4A6
Tél : (905) 336-6273
Téléc : (905) 336-6272
Courriel : John.Shaw@ec.gc.ca
Site Web: http://sustainabilityfund.gc.ca/intro-el.html

Fonds de l'environnement de Shell

Qui parraine le programme ?

Shell Canada Ltée.

Quel est le but du programme ?

Il s'agit d'un programme national qui offre une aide financière aux projets communautaires innovateurs axés sur la mise en place de mesures visant à mettre en valeur et à protéger l'environnement naturel au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tout résident canadien qui fait une demande à son nom ou à celui d'un club, d'un organisme de charité ou de bénévolat, d'un groupe environnemental, d'un groupe de jeunes ou autres. Vous devez remplir le formulaire de demande du Fonds de l'environnement de Shell que vous pouvez vous procurer en communiquant à l'adresse apparaissant ci-après.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités communautaires auxquelles participent un grand nombre de bénévoles telles que : les campagnes de nettoyage; l'aménagement de sentiers; les projets de naturalisation; les projets de recyclage; les activités d'éducation à l'environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 28 février et le 15 septembre de chaque année. Le formulaire de demande peut être téléchargé à l'adresse suivante : http://www.shell.ca.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Nicole Belval
Administratrice
Fonds de l'environnement de Shell
Place Carillon, 7101, rue Jean-Talon est, Bureau 900
Anjou, QC H1M 3S4
Courriel : nicole.belval@shell.ca
Site Web: http://www.shellca.com

Fonds de l'environnement du Club alpin du Canada

Qui parraine le programme ?

Le Club alpin du Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux projets qui visent à protéger et à conserver la flore et la faune alpines dans leur milieu naturel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'aide financière sera accordée de préférence aux activités qui touchent les milieux alpins et arctiques et les aires d'alpinisme au Canada. La priorité est accordée aux projets proposés par les membres du Club alpin du Canada bien que les agences indépendantes et les personnes intéressées puissent bénéficier de l'aide financière si leurs projets répondent au mandat du Fonds.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds sont limités; tous les projets ne peuvent bénéficier de l'aide financière même s'ils répondent aux critères du programme. Chaque projet ne pourra bénéficier que d'une seule subvention et on ne peut s'attendre à recevoir un financement continu.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 31 décembre de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Shannon Dick
Coordinatrice des programmes
Le Club alpin du Canada
Fonds pour l'environnement
C.P. 8040
Canmore, AB T1W 2T8
Tél : (403) 678-3200 Poste : 112
Téléc : (406) 678-3224
Courriel : accprogs@telusplanet.net
Site Web :
http://www.alpineclubofcanada.ca/funds/environment.html

Fonds de l'environnement

Qui parraine le programme ?

La Mountain Equipment Co-op.

Quel est le but du programme ?

Le programme fournit une aide financière aux groupes environnementaux canadiens qui mènent des activités liées à la conservation de l'environnement et à la protection des milieux sauvages. Le programme vise à aider à préserver l'environnement et à sensibiliser le public à l'importance de respecter l'environnement lors des activités de plein air.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité et les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui cadrent dans l'une des catégories suivantes :
- l'acquisition de terrains à des fins de conservation;
- les projets éducatifs et les activités de pression en faveur des questions de conservation et d'environnement;
- les activités qui facilitent l'accès du public et l'utilisation à des fins récréatives de zones qui présentent une grande valeur sur les plans du milieu sauvage et des loisirs;
- les projets de recherche en environnement;
- les bourses d'études.

Quel est le financement maximum offert ?

Dans l'ensemble, les fonds accordés pour l'acquisition de terrains s'élèvent à 100 000 $ par année. En général, l'aide financière accordée aux projets varie entre 2 000 $ et 10 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites sont le 31 janvier, le 31 mai et le 30 septembre de chaque année. La décision est habituellement communiquée dans les six semaines suivant ces dates.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Christina De Haas
Coordinatrice du fond de l'environnement
Mountain Equipment Co-op
149, 4ème avenue ouest
Vancouver, BC V5Y 4A6
Tél : (604) 707-3343
Téléc : (604) 731-3814
Courriel : cdehaas@mec.ca
Site Web : http://www.mec.ca

Fonds de rétablissement des espèces en péril (FREP)

Qui parraine le programme ?

Le Fonds mondial de la nature – Canada et le Service canadien de la faune d'Environnement Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds finance des projets de conservation afin d'aider au rétablissement des espèces sauvages menacées d'extinction et de leurs habitats naturels au Canada. Par espèces sauvages, on entend les espèces fauniques ou végétales non domestiques indigènes du Canada. Le financement est accordé de préférence aux activités qui apporteront des résultats concrets en matière de conservation.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes non gouvernementaux comme les universités, les sociétés d'histoire naturelle, les instituts de recherche ou les groupes de conservation sans but lucratif. Les sociétés de conseil indépendantes peuvent également faire une demande. Les requérants doivent contribuer une subvention égale à la somme versée par le Fonds, et non moins de 50 % de la valeur totale du projet.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux pratiques, par exemple : L'aide aux équipes de rétablissement et la création d'un plan de rétablissement d'espèces en voie de disparition. Les programmes de reproduction en captivité et de réinsertion. Les programmes de travaux sur le terrain et de sensibilisation du public qui mènent au rétablissement et à la protection des espèces disparues, en voie de disparition ou vulnérables, selon les désignations nationales.

Quel est le financement maximum offert ?

La contribution totale du Fonds ne pourra dépasser 50 % de la valeur totale du projet, jusqu'à une contribution maximale de 25 000 $ par demande. En moyenne, l'aide accordée va de 5 000 $ à 10 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le début du mois de janvier de chaque année. Les demandes qui arrivent au début de chaque mois seront examinées à la réunion mensuelle du Comité de gestion du Fonds.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds de rétablissement des espèces en péril
Fonds mondial pour la nature – Canada
245, avenue Eglinton est, bureau 410
Toronto, ON M4P 3J1
Tél : (416) 489-8800
Téléc : (416) 489-3611
Courriel : lwhite@wwfcanada.org
Site Web: http://www.wwf.ca

Fonds d'habilitation municipal vert

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne des municipalités.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds d'habilitation municipal vert (FHMV) est un fonds de 25 millions de dollars qui accorde des subventions aux études de faisabilité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le FHMV est ouvert aux municipalités canadiennes ainsi qu'à leurs partenaires publics ou privés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Une étude de faisabilité doit évaluer un projet qui a le potentiel d'améliorer la qualité de l'air, de l'eau ou du sol; de protéger le climat; ou de favoriser l'utilisation de ressources renouvelables. Ces objectifs doivent être atteints grâce à une augmentation significative de la performance environnementale ou l'efficacité énergétique dans au moins une des catégories suivantes :

- les installations et bâtiments municipaux;
- les services d'énergie et l'énergie renouvelable;
- la gestion de l'eau potable, des eaux usées ou des écoulements d'averse;
- la gestion des déchets; ou
- les services de transport public, les technologies avancées de transport public ou les parcs de véhicules municipaux.

Les études doivent enrichir la base nationale de connaissances sur des technologies ou des pratiques innovatrices et sur leur mise en place en région. Les projets étudiés doivent avoir le potentiel de générer des résultats environnementaux et économiques mesurables et vérifiables. Ces résultats demandent de prendre une approche systémique, dans laquelle les gouvernements évaluent le cycle complet du service municipal et cherchent la réduction de la pollution et du gaspillage à la source.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions peuvent couvrir jusqu'à 50 % des coûts admissibles mais ne peuvent excéder 100 000 $ par projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Appel des projets de candidature sont en février et septembre et les dates limites pour les projets de candidature sont en avril et octobre. Veuillez referer au site web pour de plus amples informations.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fédération canadienne des municipalités
Fonds municipaux verts
24, rue Clarence
Ottawa, ON K1N 5P3
Tél : (613) 241-5221 Poste : 355
Téléc : (613) 244-1515
Courriel : fondsverts@fcm.ca
Site Web: http://www.fcm.ca

Fonds du Patrimoine vital

Qui parraine le programme ?

Ministère des Ressources naturelles de l'Ontario. Le Fonds est administré par un Conseil d'administration indépendant.

Quel est le but du programme ?

Le fonds du Patrimoine vital de l'Ontario est un fonds d'une valeur de 30 millions de dollars créé par le gouvernement provincial le 29 mars 1999 dans le cadre de la stratégie sur le Patrimoine vital en Ontario. Le fonds en fiducie permet d'investir en vue d'améliorer l'aménagement des ressources naturelles dans le nord de l'Ontario, ouvrant ainsi la voie à des partenariats solides et novateurs entre les gouvernements, les environnementalistes, les localités et les industries du secteur primaire. Le Fonds du Patrimoine vital a une période limitative de cinq ans, les fonds étant offerts jusqu'en mars 2004.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les particuliers, les entreprises privées, les universités et collèges, les ONG, les organismes des gouvernements fédéral et municipal et d'autres organismes établis en Ontario et s'intéressant aux sciences et à la gestion des ressources naturelles sont admissibles. Les demandes provenant de l'extérieur de la province seront peut-être prises en considération si le projet soumis est relié à du travail qui sera effectué en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

L'actif du Fonds est divisé en neuf programmes de financement distincts et il est administré comme tel. Le financement est accordé à des projets de nature scientifique destinés à améliorer l'utilisation et l'entretien des forêts; à des projets admissibles visant l'habitat du poisson et de la faune; au développement forestier dans le Grand Nord; et à des améliorations à des chemins d'accès polyvalents. Obtenez de plus amples renseignements en ligne à http://www.livinglegacytrust.org ou en téléphonant au bureau.

Quel est le financement maximum offert ?

Il varie selon le programme de financement. Aucun financement ne sera disponible après mars 2004.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Elles varient selon les programmes de financement.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds du Patrimoine vital
45, rue Charles est, bureau 704
Toronto, ON M4Y 1S2
Tél : (416) 964-7634
Téléc : (416) 964-5900
Site Web: http://www.livinglegacytrust.org

Fonds mondial pour la nature – Canada

Qui parraine le programme ?

Fonds mondial pour la nature – Canada.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds pour le rétablissement des espèces menacées accorde des subventions aux porte-parole en matière de conservation et aux chercheurs qui se livrent à des activités de recherche, d'éducation et de sensibilisation du public, activités qui contribueront à assurer le rétablissement d'espèces canadiennes menacées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les consultants en recherche.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de recherche appliquée sur les espèces comportant des volets éducatifs ou de sensibilisation du public, ou les deux.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 25 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est le 1er janvier de chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds mondial pour la nature - Canada
Site Web: http://www.wwf.ca

Fonds nord-américain pour la coopération environnementale

Qui parraine le programme ?

La Commission de coopération environnementale.

Quel est le but du programme ?

Le Fonds sert à financer des projets communautaires au Canada, au Mexique et aux États-Unis, qui soutiennent les buts et objectifs de la Commission de coopération environnementale.

Qui peut bénéficier du programme ?

Sont admissibles les groupes communautaires, non gouvernementaux et sans but lucratif du Canada, du Mexique et des États-Unis.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets communautaires dans les secteurs suivants : environnement, commerce et économie; préservation de la diversité biologique; polluants et santé; lois et politiques. Les subventions du FNACE visent des types de projets particuliers d'une année à l'autre et cette information est précisée dans l'appel de projets lancé chaque année. Les projets doivent traiter d'une question ou d'un problème précis et mener à des résultats concrets; refléter des partenariats équitables et de coopération entre les organisations de différents secteurs et pays en Amérique du Nord; développer et renforcer les capacités des populations locales; mettre l'accent sur le développement durable en reliant les questions environnementales, économiques et sociales et enfin, ils doivent bénéficier de l'appui additionnel d'autres sources. La priorité est accordée aux projets qui apportent une solution créatrice à de nouveaux problèmes ou visent à trouver de nouvelles solutions à des problèmes de longue date, dans la mesure où les résultats peuvent être partagés dans toute l'Amérique du Nord.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions peuvent aller jusqu'à 40 000 $ Canadiens ou 25 000 $ Américains.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Un appel de propositions est diffusé au début de l'année. La date limite de présentation des demandes est généralement au début du printemps. Communiquez avec le FNACE ou consultez le site Internet pour obtenir les dates précises et de plus amples renseignements sur les exigences.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Fonds nord-américain de coopération environnementale
Commission de coopération environnementale
393, rue Saint-Jacques ouest, bureau 200
Montréal, QC H2Y 1N9
Tél : (514) 350-4357
Téléc : (514) 350-4314
Courriel : nafec@ccemtl.org
Site Web: http://www.cec.org

Funding Wanted Bulletin

Qui parraine le programme ?

La Fondation communautaire de Toronto.

Quel est le but du programme ?

La Toronto Community Foundation (TCF) œuvre en vue d'établir un lien entre ses donateurs et les œuvres charitables qui les intéressent. Elle s'efforce aussi d'aider les donateurs à mieux comprendre les besoins qui existent au sein de la collectivité. Pour ce faire, un des outils à la disposition de la TCF est le Funding Wanted Bulletin qui se trouve sur le site Web de la fondation et qui est mis à jour tous les trois mois.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance en Ontario.

Quelles sont les activités admissibles ?

- Protection des animaux
- Arts, culture et patrimoine
- Enfance, jeunesse et familles
- Éducation
- Environnement
- Santé et recherche médicale
- Enjeux féminins
- Services sociaux et à la communauté.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximum par projet est 25 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Soumission du projet : le 7 janvier 2002
Soumission publié sur le site web : le 4 février 2002
Soumission du projet : le 6 mai 2002
Soumission publié sur le site web : le 3 juin 2002

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Mahsa Taheri
Directrice, projets communautaires
La fondation communautaire de Toronto
2, rue Bloor ouest
Toronto, ON M4W 3E2
Tél : (416) 921-2035 Poste : 212
Téléc : (416) 921-1026
Courriel : mtaheri@tcf.ca
Site Web: http://www.tcf.ca/community/connecting_with_donors.asp

Habitat 2000

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Habitat 2000 aide les étudiants qui mènent des activités visant à rétablir et à préserver les habitats fauniques. L'aide financière accordée peut servir à payer les matériaux nécessaires pour le projet, par exemple : les plantes indigènes et les graines, le matériel, le bois de construction, les sacs à ordures, et les écriteaux. Les écoles qui n'ont pas besoin d'argent pour des activités précises devraient quand même s'inscrire afin de recevoir une trousse de ressources documentaires très intéressantes qui renseignera les étudiants sur la faune, sur la façon de protéger ou de rétablir différents habitats et sur les projets du même genre qui se déroulent à divers endroits au Canada.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle à l'école secondaire, ainsi que les groupes organisés de jeunes supervisés par des animateurs qualifiés, tels que les Scouts du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voici quelques exemples : Travaux d'amélioration de l'environnement naturel dans la cour de l'école ou sur un terrain communautaire; fabrication de nichoirs pour des espèces d'oiseaux indigènes; aménagement d'un habitat faunique dans la cour de l'école avec des plantes indigènes ainsi que des nichoirs et des mangeoires d'oiseaux; plantation d'arbres et d'autres plantes indigènes afin de recréer un habitat détruit.

Quel est le financement maximum offert ?

200 $ par classe ou 500 $ par école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le comité de sélection se réunit au printemps et à l'automne pour évaluer les demandes. Les écoles qui organisent des projets doivent envoyer leur demande avant ces réunions. Pour obtenir les dates précises, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune à l'adresse fournie ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers
Habitat 2000, Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : (613) 599-9594
Sans-frais :(800) 563-9453
Téléc : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: http://www.cwf-fcf.org

Carole Wheatly
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : 613-599-9593
Sans-frais :800-563-9453
Téléc : 613-599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: http://www.cwf-fcf.org

Habitat faunique Canada

Qui parraine le programme ?

Habitat faunique Canada (HFC).

Quel est le but du programme ?

Habitat faunique Canada est un organisme national sans but lucratif qui travaille avec le public, les gouvernements et l'industrie afin de protéger, de mettre en valeur et de restaurer les habitats fauniques partout au Canada. L'organisme finance des projets dans les quatre domaines suivants : conservation de l'habitat, restauration et mise en valeur de l'habitat, bourses de recherche et bourses d'études supérieures.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les particuliers, le secteur privé, les organismes non gouvernementaux et les organismes gouvernementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

- Les projets qui contribuent directement ou indirectement à la conservation, la restauration et la mise en valeur d'habitats marécageux importants et des zones sèches connexes
- les projets de conservation de l'habitat qui contribuent à la prévention des menaces contre les espèces
- les améliorations à l'habitat par le biais de la connectivité écologique ou par des mesures permettant d'assurer la conservation et l'intégrité de zones tampons autour de régions protégées ou écologiquement sensibles, surtout dans les paysages urbains et agricoles
- les projets qui font la démonstration de la conservation de l'habitat en milieu urbain
- les projets qui établissent des cadres de travail écologiques pour les systèmes de surveillance de l'habitat, les indicateurs de l'habitat et les rapports sur l'état de l'habitat.

Quel est le financement maximum offert ?

Il n'y a pas de limite, cependant les fonds offerts ne dépasseront pas les 25 à 35 % de la valeur totale du projet.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 15 septembre de chaque année (le 30 septembre pour les demandes de bourses d'études supérieures). Communiquez avec HFC pour obtenir les lignes directrices relatives à la présentation des propositions et un formulaire de demande. Avant de soumettre une proposition, les requérants sont priés de communiquer avec le directeur des programmes d'HFC pour discuter de l'admissibilité de leur projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Doug Wolthausen
Directeur des programmes
Habitat faunique Canada
7, avenue Hinton nord, bureau 200
Ottawa, ON K1Y 4P1
Tél : (613) 722-2090 Poste : 223
Téléc : (613) 722-3318
Courriel : dwolthausen@whc.org
Site Web: http://www.whc.org

In Kind Canada

Qui parraine le programme ?

In Kind Canada.

Quel est le but du programme ?

In Kind Canada est une fondation publique avec statut d'organisme de charité. IKC se sert des fournitures et de l'équipement excédentaires des entreprises afin de répondre aux besoins des organismes de bienfaisance canadiens. Jusqu'en août 2001, IKC était venu en aide à quelque 1 200 organismes de bienfaisance d'un bout à l'autre du pays.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance, les écoles, les Églises, tous les paliers de gouvernement, tous les organismes/programmes gouvernementaux et les agences des Nations unies. Des frais d'adhésion annuels sont calculés au taux de 0,0006 % du budget annuel de l'organisme qui demande l'adhésion à IKC. Les frais d'adhésion minimums sont de 100 $, le maximum étant fixé à 500 $. Pour adhérer, il suffit de remplir le formulaire que l'on trouvera en ligne à http://www.inkindcanada.ca/en/Part/Part_Reg.asp.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les organismes de bienfaisance peuvent faire des demandes pour :

- des ordinateurs de bureau Pentium 100 ou plus puissants, des ordinateurs portables Pentium, des écrans couleur, des imprimantes au laser et à bulle d'encre
- des machines de bureau comme des photocopieurs, des machines à écrire et des télécopieurs
- toutes sortes de mobilier et d'équipement de bureau : pupitres, chaises, étagères, classeurs, tables, mobilier modulaire et postes de travail
- des vêtements, des fournitures d'art et d'artisanat, de l'équipement de cuisine, de la papeterie, des œuvres d'art à vendre à l'encan et bien d'autres choses.

Les organismes de bienfaisance devraient aussi consulter les nombreux programmes d'économie et de rabais maintenant offerts par l'intermédiaire d'IKC : voyages, services et téléphones cellulaires, impression, assurance santé/responsabilité/voiture. Obtenez tous les détails au site Internet d'IKC : http://www.inkindcanada.ca.

Quel est le financement maximum offert ?

Il y n'a pas de limite au nombre d'articles que peut recevoir votre organisme. Les biens sont placés selon le principe de premiers arrivés, premiers servis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Renouvelable à chaque année.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

In Kind Canada
6535, promenade Millcreek, bureau 78
Mississauga, ON L5N 2M1
Tél : (905) 816-0990
Téléc : (905) 816-0870
Courriel : contact@inkindcanada.ca
Site Web: http://www.inkindcanada.ca/

Initiatives spéciales

Qui parraine le programme ?

La Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à favoriser le développement et le partage d'idées novatrices et prometteuses. La Fondation octroie des subventions pour la réalisation d'un large éventail de projets novateurs et créatifs qui contribuent à trouver des solutions réalistes aux problèmes qui touchent le pays.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charités enregistrés.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets locaux, régionaux et nationaux dans un large éventail de domaines sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

5 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les intéressés doivent soumettre une courte lettre, de trois pages au maximum, y compris : une description des objectifs du projet; un plan d'action; un échéancier d'activités; les critères d'évaluation; une stratégie de promotion, un budget détaillé précisant le montant de l'aide demandé et les aspects pour lesquels on demande du financement de la Fondation; une liste des autres sources de financement sollicitées ainsi que des renseignements sur la progression de ces demandes de financement; un rapport annuel récent ou un document de même nature, incluant les noms des membres du conseil d'administration et les états financiers vérifiés; le budget de fonctionnement actuel, ainsi que le numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance; la liste des responsables du projet et leurs qualifications; des lettres d'appui à l'égard du projet.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Gisele Rucker
Directrice exécutive adjointe
Fondation de la famille Samuel and Saidye Bronfman
1170, rue Peel, 8ème étage
Montréal, QC H3B 4P2
Tél : (514) 878-5270
Téléc : (514) 878-5293
Site Web: http://www.bronfmanfoundation.org

Investissement dans la collectivité

Qui parraine le programme ?

Pétro-Canada.

Quel est le but du programme ?

Aider les collectivités dans lesquelles nous vivons et travaillons.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but non lucratif enregistrés comme organisme de charité auprès de Revenu Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets environnementaux sont acceptés.

Quel est le financement maximum offert ?

De 500 $ à 25 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Élise Montpetit
Administratrice
Investissement dans la collectivité
Petro-Canada
11701, rue Sherbrooke est
Montréal, QC H1B 1C3
Tél : (514) 650-4110
Téléc : (514) 650-4130
Site Web: http://www.petro-canada.ca

Jeunes stagiaires Canada

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Fournir un financement aux employeurs qui créent des expériences constructives d'emploi pour des personnes sans emploi ou sous-employées de moins de trente ans. Les stages permettent à de jeunes canadiens d'acquérir de l'expérience sur le marché du travail dans des secteurs clés, tels que la science et la technologie ou le commerce et le développement internationaux. Cette initiative répond aussi aux besoins des jeunes Inuits et des Premières Nations.

Qui peut bénéficier du programme ?

Des entreprises, des organismes (y compris les associations d'employeurs, de professionnels ou de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements publics de santé et d'enseignement, les conseils de bandes / de tribus et les gouvernements municipaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités doivent viser les besoins communautaires locaux, permettre aux stagiaires d'acquérir des habiletés et de l'expérience pertinentes et procurer des occasions d'emploi à long terme.

Quel est le financement maximum offert ?

Le montant maximal est entre 10 000 $ et 15 000 $ par participant admissible. Les ententes sont normalement de 52 semaines.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ressources humaines du Canada
Sans-frais :(800) 935-5555
Site Web: http://www.youth.gc.ca/index_f.shtml

Le Fonds pour la communauté

Qui parraine le programme ?

London Community Foundation.

Quel est le but du programme ?

La London Community Foundation et ses donateurs resserrent les liens qui existent au sein de la communauté en accordant des subventions stratégiques et utiles, en établissant et en administrant un fonds de dotation permanent, et en servant la communauté à titre de ressource et de partenaire.

Les subventions proviennent d'un large éventail de fonds de dotation assortis de mandats variés. La Fondation évalue les demandes à des moments précis de l'année, le tout en fonction des besoins et du type de programmes de subventions en cours.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance enregistrés en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu. Leurs projets viseront London (Ontario) et les localités environnantes.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les subventions sont accordées dans les secteurs suivants :

- arts et culture;
- environnement;
- loisirs; et
- initiatives communautaires.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions sont normalement de 3 000 $ à 5 000 $, mais elles varient en fonction du projet et des sources de financement disponibles.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Adressez-vous à la Fondation pour connaître le calendrier d'attribution des subventions.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

La fondation communautaire de London
Covent Garden Market
130, rue King
London, ON N6A 1C5
Tél : (519) 667-1600
Téléc : (519) 667-1615
Courriel : lcf@lcf.on.ca
Site Web: http://www.lcf.on.ca

Mark's Work Wearhouse Ltd. (L'Équipeur)

Qui parraine le programme ?

Mark's Work Wearhouse Ltd. (MWW).

Quel est le but du programme ?

L'entreprise utilise un pourcentage de ses profits afin de créer un fonds qui sert au programme de dons de charité. L'essentiel du programme de dons sert à financer la campagne de jumelage des dons des employés. Ainsi, les employés de MWW font des dons à des organismes sans but lucratif reconnus et l'entreprise apporte à son tour une somme équivalente. Il y a également un programme de dons au sein des divisions de l'entreprise; il permet aux directeurs régionaux de puiser dans un fonds limité afin de répondre à des demandes de dons locales ou présentées à un magasin particulier.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance reconnus, sans but lucratif, peuvent figurer sur la liste approuvée à cette fin.

Quelles sont les activités admissibles ?

Ces organismes de bienfaisance reconnus, sans but lucratif, dont le nom est fourni par les employés aux fins de la campagne de jumelage des dons des employés, appartiennent à différents secteurs, y compris : services sociaux, développement communautaire, éducation, santé, enfance, jeunesse, sports et loisirs, arts et culture, bien-être animal et environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

La campagne de jumelage des dons des employés impose une limite annuelle de 100 $ par employé. Les fonds confiés aux directeurs régionaux varient.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Sharlene Bauer
Comité des dons
Mark's Work Wearhouse Ltd.
1035, 64ème avenue sud-est, bureau 30
Calgary, AB T2H 2J7
Tél : (403) 255-9220 Poste : 7831
Téléc : (403) 255-6005
Site Web: http://www.marks.com

Objectif emplois d'été pour étudiants (OEÉÉ)

Qui parraine le programme ?

Développement des ressources humaines du Canada (DRHC).

Quel est le but du programme ?

Le programme aide à créer des possibilités d'emploi d'été pour les étudiants du secondaire et du post-secondaire. Programme de partenariat avec des groupes sans but lucratif et du secteur public et privé, l'Objectif emplois d'été pour les étudiants aide les élèves à se trouver un emploi d'été par des subventions salariales aux employeurs, par des prêts sans intérêt pour les étudiants, par des activités de promotion et d'information et par gérer des bureaux d'emploi d'été. Les divers volets d'OEÉÉ sont :

- Placement carrière-été — subventions salariales aux employeurs des secteurs privé et public et aux organismes à but non lucratif qui créent des emplois d'été basés sur les carrières à l'intention des étudiants.
- Centres d'emploi du Canada pour étudiants — services aux employeurs et aux étudiants. Ouverts généralement du mois de mai au mois d'août, ces centres proposent des séances d'information de groupe sur des sujets comme la recherche d'un emploi, la préparation d'un curriculum vitae et la préparation à une entrevue. Les employeurs et les étudiants peuvent également se renseigner sur les niveaux salariaux, les lois du travail, les programmes fédéraux et provinciaux, et les questions de santé et d'hygiène en milieu de travail.
- Prêts aux étudiants entrepreneurs — prêts aux étudiants qui désirent fonder leur propre entreprise d'été.
- Partenaires pour l'emploi d'été — une initiative conjointe du gouvernement du Canada et des associations d'affaires afin de promouvoir l'embauche des étudiants au sein des diverses communautés.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les entreprises, les organismes (y compris les associations d'employeurs, les associations professionnelles, de travailleurs et les organismes à but non lucratif), les établissements de santé publique, les établissements d'enseignement, les conseils de bandes ou de tribus et les municipalités.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les activités doivent fournir aux élèves une expérience de travail appropriée en fonction de leurs aspirations professionnelles.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite pour s'inscrire au programme Placement carrière-été est annoncée en janvier. On peut l'obtenir en consultant son Centre de ressources humaines du Canada.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Ressources humaines du Canada
Sans-frais :(800) 935-5555
Site Web: http://www.youth.gc.ca/index_f.shtml

Oracle Corporation Canada Inc.

Qui parraine le programme ?

Oracle Corporation Canada Inc.

Quel est le but du programme ?

Oracle Corporation Canada Inc. est une filiale à part entière d'Oracle Corporation. L'entreprise accorde du financement dans les secteurs suivants : la recherche médicale, en particulier celle sur le cancer; le SIDA et la neuroscience; la protection des espèces animales menacées; la protection de l'environnement, en particulier l'éducation et la conservation d'espaces naturels importants; l'éducation de la maternelle à la 12ème année, en particulier les mathématiques, les sciences et la technologie.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-dessus.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes sont étudiées tous les trois mois. Voici le cycle des dates limites : Date de présentation: les 1er mars, juin, septembre et décembre.Envoi des dons des demandes: vers la fin des mois de février, mai, août et novembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Maria Shakespear- Miles
Programme de dons Oracle Canada
110, boul. Matheson ouest, bureau 100
Mississauga,, ON L5R 3P4
Tél : (905) 501-2054
Téléc : (905) 890-4030
Courriel : maria.shakespear-miles@oracle.com
Site Web: http://oraclecanada.com

Partenariat rural canadien – L'Initiative des projets pilotes

Qui parraine le programme ?

Le Secrétariat rural, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Quel est le but du programme ?

Le programme appuie les Canadiens et les Canadiennes vivant en milieu rural à trouver des réponses créatives et collectives qui favorisent un développement communautaire fort et durable dans les régions rurales et éloignées.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les résidents de ces régions, les regroupements locaux, municipaux, provinciaux ou nationaux d'intervenants, les associations de développement communautaire, ou les organismes ruraux à but non lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les propositions doivent être novatrices, faire la preuve de leur incidence à l'échelle locale, aller de pair avec les priorités gouvernementales, procéder d'une approche multipartite qui comprend un système à contributions partagées, et enfin faire la preuve que l'un ou plusieurs des 11 domaines prioritaires en milieu rural sont pris en considération.

Quel est le financement maximum offert ?

Un octroi de 3 millions de dollars par année est disponible pour appuyer les projets pilotes du PRC pour les deux prochaines années financières (2000-2001 et 2001-2002). L'aide financière est normalement offerte jusqu'à concurrence de 50 000 $ par projet ou un tiers des coûts du projet, le montant le moins élevé étant retenu.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dernières demandes ont été reçues le 30 avril 2001. Pour en savoir davantage sur la possibilité de nouveaux programmes de financement en vertu du PRC, visitez notre site Internet ou entrez en contact avec nous par téléphone ou par courriel tard à l'automne.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Directeur des projets pilotes du PRC
Secrétariat rural
Projets pilotes du PRC
Bâtiment 74, Ferme expérimentale, 960, avenue Carling
Ottawa, ON K1A 0C6
Tél : (613) 759-7041
Téléc : (613) 759-1204
Courriel : rs@em.agr.ca
Site Web: http://www.rural.gc.ca

Pew Charitable Trusts

Qui parraine le programme ?

Pew Charitable Trusts.

Quel est le but du programme ?

Le Pew Charitable Trusts apporte un soutien aux projets dans les secteurs suivants : culture, éducation, environnement, santé et services aux personnes, politique générale et religion.

Qui peut bénéficier du programme ?

La plupart des projets voient le jour à l'initiative du personnel. Veuillez donc lire attentivement nos lignes directrices sur l'octroi de subventions et les instructions sur la manière de présenter une demande. Pour ce faire, consultez le site Internet de Pew Charitable Trusts à l'adresse www.pewtrusts.com avant de présenter une demande. Seuls les organismes sans but lucratif et exonérés d'impôt sont admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme Environnement vise à favoriser des politiques et des pratiques qui protègent l'atmosphère mondiale et conservent des écosystèmes forestier et marin en santé. Voici les objectifs du programme Environnement : réchauffement de la planète et changement climatique — réduire les émissions de gaz carbonique et autres gaz à effet de serre qui contribuent au réchauffement de la planète; protection des forêts anciennes et des aires sauvages — protéger les forêts anciennes et les aires sauvages situées sur les terres publiques; conservation des ressources marines vivantes — protéger et restaurer les stocks de poisson et autres ressources marines vivantes. Consulter le site Web pour d'autres lignes directrices sur le programme Environnement.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. Le montant des subventions varie d'un programme à l'autre, mais la moyenne l'année dernière était de 400 000 $. En général, les subventions moins importantes sont faites dans le cadre de programmes où l'on travaille de près avec des organismes d'action et des organismes populaires. Les subventions plus importantes sont accordées dans le cadre de programmes où l'on traite avec des organismes de plus grande envergure, comme les établissements de santé, d'enseignement et de recherche.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Le conseil se réunit quatre fois l'an en mars, juin, septembre et décembre.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

The Pew Charitable Trusts
2005 Market Street, Suite 1700
Philadelphia, PA 19103
Tél : (215) 575-9050
Courriel : info@pewtrusts.com
Site Web: http://www.pewtrusts.com

Programme CanAdapt

Qui parraine le programme ?

Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Quel est le but du programme ?

Les fonds de CanAdapt visent des projets qui encouragent la croissance à long terme, l'autonomie financière, l'emploi et la compétitivité des secteurs agricole et alimentaire de l'Ontario de même que ses collectivités rurales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes à but lucratif et sans but lucratif, les entreprises, les sociétés et les particuliers.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le programme compte six principaux secteurs d'investissement : recherche appliquée et innovation; marketing; sécurité, confiance et qualité en ce qui a trait aux aliments durabilité de l'environnement; développement rural; développement des ressources humaines.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Agriculture Adaptation Council
192, chemin Nicklin
Guelph, ON N1H 7L5
Tél : (519) 822-7554
Téléc : (519) 822-6248
Courriel : canadapt@adaptcouncil.org
Site Web: http://www.adaptcouncil.org/index.html

Programme canadien pour la conservation de la nature

Qui parraine le programme ?

La Société canadienne pour la conservation de la nature.

Quel est le but du programme ?

Le programme vise à aider les groupes de conservation locaux à acquérir des aires importantes sur le plan écologique.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les projets destinés à protéger les terres du patrimoine naturel, soit par l'achat, les donations, les ententes de conservation ou tout autre moyen permettant de protéger ces terres. La priorité est accordée aux terres qui ont une importance nationale ou provinciale et aux habitats des espèces vulnérables, menacées ou en voie de disparition.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. L'aide accordée peut être des conseils techniques, du financement ou des conseils en développement des organisations.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Région du Québec
Pierre Renaud
Directeur régional, Québec
Programme canadien pour la conservation de la nature
800, boul. René-Lévesque ouest, bureau 450
Montréal, QC H3B 1X9
Tél : (514) 876-7803
Sans-frais :(877) 876-5444
Téléc : (514) 871-1039
Courriel : quebec@conservationdelanature.ca
Site Web: http://www.conservationdelanature.ca

Région du Manitoba
Mike Moore
Directeur régional, Manitoba
Programme canadien pour la conservation de la nature
298, rue Garry
Winnipeg, MB R3C 1H3
Tél : (204) 942-6156
Téléc : (204) 943-2261
Courriel : manitoba@natureconservancy.ca
Site Web: http://www.conservationdelanature.ca

Région de la C.-B.
Jan Garnett
Directrice régionale, Columbie-Britannique
Programme canadien pour la conservation de la nature
26 Bastion Square, bureau 202
Victoria, BC V8W 1H9
Tél : (250) 479-3191
Sans-frais :(888) 404-8428
Téléc : (250) 479-0546
Courriel : bcoffice@natureconservancy.ca
Site Web: http://www.conservationdelanature.ca

Région de la Saskatchewan
Bob MacFarlane
Directeur régional, Saskatchewan
Programme canadien pour la conservation de la nature
2022, rue Cornwall, salle 104
Régina, SK S4P 2K5
Tél : (306) 787-6987
Téléc : (306) 347-2345
Courriel : saskatchewan@natureconservancy.ca
Site Web: http://www.conservationdelanature.ca

Région de l'Alberta et du Nord
Larry Simpson
Directeur régional, Alberta et le Nord
Programme canadien pour la conservation de la nature
602, 11ème avenue sud-ouest, bureau 320
Calgary, AB T2R 1J8
Tél : (403) 262-1253
Téléc : (403) 515-6987
Sans-frais :(877) 262-1253
Courriel : alberta@natureconservancy.ca
Site Web: http://www.conservationdelanature.ca

Région de l'Atlantique
Linda Stephenson
Directrice régionale, Atlantique
Programme canadien pour la conservation de la nature
924, rue Prospect, bureau 2
Fredericton, NB E3B 2T9
Tél : (506) 450-6010
Téléc : (506) 450-6013
Sans-frais :(877) 231-4400
Courriel : atlantic@natureconservancy.ca
Site Web: http://www.natureconservancy.ca

Région de l'Ontario
John Grant
Directeur régional, Ontario
Programme canadien pour la conservation de la nature
Orchard Park Office Centre, RR #5, 5420 Hwy 6 nord
Guelph, ON N1H 6J2
Tél : (519) 826-0068
Sans-frais :(877) 343-3532
Téléc : (519) 826-9206
Courriel : ontario@natureconservancy.ca
Site Web: http://www.natureconservancy.ca

Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières Nations

Qui parraine le programme ?

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC).

Quel est le but du programme ?

Le programme finance des propositions soumises par les gouvernements et organismes des Premières Nations et des Inuits pour procurer une expérience de travail encadré aux jeunes décrocheurs scolaires sans emploi, et ce dans les services communautaires, les entreprises communautaires, ou toute autre expérience de travail qui améliorera leur employabilité.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes et gouvernements des Premières Nations et des Inuits.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le Programme d'expérience de travail pour les jeunes Inuits et les jeunes des Premières nations vise à :

- offrir aux jeunes chômeurs un emploi dans un milieu positif, qui leur assurera une précieuse expérience pour leur employabilité à l'avenir;
- offrir à chaque jeune participant sans emploi une occasion de se perfectionner;
- offrir aux jeunes un autre moyen de contribuer à leur collectivité; et
- servir d'outil qui aide les collectivités à progresser vers leurs objectifs en matière de développement communautaire et économique, et de possibilités d'emplois.

Quel est le financement maximum offert ?

Ce programme a un budget annuel de 6,5 M$ en 1999-2000 et 2000-2001.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Prière de communiquer avec votre coordonnateur régional pour les dates limites de présentation des demandes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Affaires indiennes et du Nord Canada
10, rue Wellington, Tour Nord
Hull, QC K1A 0H4
Tél : (819) 997-8404
Téléc : (819) 953-3017
Site Web: http://www.ainc-inac.gc.ca/ps/ys/youth_e.html

Programme d'information sur le développement (PID)

Qui parraine le programme ?

L'agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'information sur le développement international (PID) a été établi dans le but de sensibiliser le public aux questions entourant le développement international, ainsi qu'à l'importance du rôle des Canadiens dans les pays en voie de développement et les pays en transition.

Qui peut bénéficier du programme ?

Le programme contribue au financement d'activités de communication innovatrices réalisées par des journalistes, des cinéastes, des universités, des organisations non gouvernementales et d'autres organismes dont les projets visent à informer les Canadiens de la contribution inestimable qu'ils apportent dans les pays en voie de développement.

Quelles sont les activités admissibles ?

Sont admissibles les émissions de télévision et de radio; les articles de fond dans les magazines ou les journaux, les expositions; les activités d'échange à l'intention des journalistes; et autres activités de communication. Tous les projets doivent : aborder l'un des enjeux prioritaires du développement international tels que décrits par les Lignes directrices pour la présentation de propositions; mettre un accent particulier sur le rôle du Canada dans les pays en développement et les pays en transition; s'adresser à des auditoires canadiens.

Quel est le financement maximum offert ?

250 000 $ par projet, mais la plupart des activités feront l'objet d'un financement inférieur à cette somme.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le programme lance une demande de propositions au moins une fois par année. Se renseigner auprès du PID pour en connaître les dates exactes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Programme d'information sur le développement (PID)
Agence canadienne de développement international (ACDI)
200, promenade du Portage
Hull, QC K1A 0G4
Tél : (819) 997-1663
Sans-frais :(800) 230-6349
Téléc : (819) 953-4933
Courriel : pid_dip@acdi-cida.gc.ca
Site Web: http://www.acdi-cida.gc.ca/dip

Programme d'investissement communautaire – Chevron Canada Resources

Qui parraine le programme ?

Chevron Canada Resources.

Quel est le but du programme ?

Le Programme d'investissement communautaire de Chevron montre bien le sens de responsabilité sociale de l'entreprise qui accorde des fonds dans des secteurs d'investissement essentiels et non essentiels. L'environnement est la plus grande priorité chez Chevron et il représente un secteur d'investissement essentiel.

Qui peut bénéficier du programme ?

Organismes sans but lucratif dont les activités se déroulent dans des régions où Chevron dispose d'une présence importante.

Quelles sont les activités admissibles ?

Dans le secteur d'investissement essentiel de l'environnement, les activités financées englobent les programmes éducatifs qui mettent l'accent sur la conservation et sur la protection de l'habitat et de la faune.

Quel est le financement maximum offert ?

Les fonds accordés dépendent de chaque projet soumis.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les demandes devraient être présentées en août pour qu'elles soient étudiées en vue du prochain exercice financier.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Communications et Affaires extérieures
Chevron Canada Resources
500, 5ème avenue sud-ouest
Calgary, AB T2P 0L7
Tél : (403) 234-5000
Téléc : (403) 234-5746

Programme de financement de la Fédération canadienne de la faune

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune (FCF).

Quel est le but du programme ?

Fournir des fonds afin de promouvoir l'habitat faunique et l'utilisation prudente des ressources fauniques au Canada. La Fédération accorde des prêts remboursables, ainsi que le financement partiel de projets.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes sans but lucratif et les particuliers. Les organismes gouvernementaux et les sociétés d'État peuvent également présenter une demande, mais ils n'auront pas la priorité.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les études scientifiques ou autres projets de recherche portant sur l'habitat faunique; les activités de conservation comme la réinsertion d'espèces menacées de disparition; et les programmes d'initiation au respect de la nature.

Quel est le financement maximum offert ?

Variable. En moyenne, quelques milliers de dollars.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Pour obtenir des précisions, communiquez avec la Fédération canadienne de la faune.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Jan Delman
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Kanata, ON K2M 2W1
Tél : (613) 599-9594
Sans-frais :(800) 563-9453
Téléc : (613) 599-4428
Courriel : jand@cwf-fcf.org
Site Web: http://www.cwf-fcf.org

Programme de naturalisation des cours d'écoles - Boîte à outils

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Evergreen offre un large éventail de ressources aux initiatives de naturalisation des cours d'écoles. Le Programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer les aires asphaltées et les espaces verts en secteurs éducatifs par la plantation d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages et la création de prés, d'étangs et de terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles élémentaires de l'ensemble du Canada.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les initiatives de naturalisation des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Cinq écoles recevront le Prix d'excellence en naturalisation des cours d'écoles, chaque prix pouvant aller jusqu'à 5 000 $. Quant à elles, les subventions à la naturalisation des cours d'écoles fourniront jusqu'à 1 000 $ à des écoles choisies en fonction de l'évaluation de leur demande.

Seuls sont offerts le matériel et les services suivants : des ateliers et des conférences; un guide sur la naturalisation des cours d'écoles; un bulletin; des vidéos et un site Web. Toutes ces ressources visent à aider les écoles à élaborer et à mettre en oeuvre leur programme de naturalisation.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

La date limite est en janvier 2002. Appelez la Fondation pour les dates exactes ou visitez le site web au http://www.evergreen.ca.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adelaide ouest, 5ème étage
Toronto, ON M5V 1S2
Tél : (416) 596-1495
Téléc : (416) 596-1443
Courriel : info@evergreen.ca
Site Web: http://www.evergreen.ca

Programme de naturalisation des cours d'écoles

Qui parraine le programme ?

Evergreen.

Quel est le but du programme ?

Le programme de naturalisation des cours d'écoles vise à aider les écoles à transformer une partie de leur terrain asphalté et de leurs espaces verts en une ressource éducative en y plantant des essences indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages, et en créant des prés, des étangs et des terres humides.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les écoles partout au Canada. Veuillez nous téléphoner ou visiter le site Web pour obtenir des détails.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets de restauration de l'état naturel des cours d'écoles.

Quel est le financement maximum offert ?

Le programme Toyota Evergreen de naturalisation des cours d'écoles de 2001 accorde des subventions pouvant aller jusqu'à 500 $ aux écoles partout au Canada. Les fonds doivent servir à acheter des espèces indigènes d'arbres, d'arbustes et de fleurs sauvages. Les critères d'admissibilité sont les suivants : démontrer la participation des élèves à la planification, à l'élaboration et à la réalisation du programme; démontrer la participation de la collectivité au programme; utiliser des arbres, arbustes et fleurs sauvages indigènes dans le processus de restauration de l'état naturel; et intégrer l'activité dans le programme d'études de l'école.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Consulter le site Web pour les dates limites. Pour obtenir un formulaire de demande, s'adresser à Evergreen à l'adresse ci-dessous.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Evergreen
355, rue Adelaide ouest, 5ème étage
Toronto, ON M5V 1S2
Tél : (416) 596-1495
Téléc : (416) 596-1443
Courriel : info@evergreen.ca
Site Web: http://www.evergreen.ca

Evergreen
404-134, rue Abbott
Vancouver, BC V6B 2K4
Tél : (604) 689-0766
Sans-frais :(888) 426-3138
Courriel : infobc@evergreen.ca
Site Web: http://www.evergreen.ca

Programme de partenariats de recherche sur les forêts

Qui parraine le programme ?

Le Service canadien des forêts (SCF), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH).

Quel est le but du programme ?

Les grands objectifs du programme sont de promouvoir le développement viable des forêts, de l'industrie forestière et des communautés qui dépendent de la forêt. On désire que la recherche aide à l'intégration de valeurs environnementales, sociales et économiques tout en permettant aux intéressés de mieux comprendre la complexité de l'écosystème et l'importance de cette précieuse ressource naturelle.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les chercheurs universitaires admissibles peuvent présenter une demande. Les trois partenaires financeront la recherche universitaire qui comprend la coopération avec des entreprises établies au Canada, l'industrie forestière, les organismes provinciaux et territoriaux, les organismes forestiers ou autres associations du secteur privé, les organismes autochtones, les organismes non gouvernementaux et les groupes environnementaux.

Quelles sont les activités admissibles ?

SCF, CRSNG et CRSH fourniront ensemble des fonds pour des recherches universitaires relatives à la foresterie qui comportent la coopération avec des usagers des résultats qui soient canadiens et non universitaire, à la fois des secteurs public et privé.

Quel est le financement maximum offert ?

Les projets sont financés selon la formule du financement en contrepartie; SCF / CRSNG / CRSH pourront fournir un maximum de deux dollars pour chaque dollar investi par le ou les organismes de soutien. Le programme n'égalera pas nécessairement la contribution des partenaires; pour que la participation externe totale soit admissible au financement en contrepartie, au moins 50 % des fonds doivent provenir d'organismes à but lucratif établis au Canada.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Robert Therrien
Agent de programme Programme de partenariats
de recherche SCF / CRSNG / CRSH
350, rue Albert
Ottawa, ON K1A 1H5
Tél : (613) 996-5924
Téléc : (613) 992-5337
Courriel : robert.therrien@nserc.ca
Site Web: http://www.nserc.ca

Programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire

Qui parraine le programme ?

La société Canadian Tire Ltd.

Quel est le but du programme ?

Le programme des Prix communautaires de l'environnement Canadian Tire finance les projets communautaires qui apportent une contribution positive importante à l'amélioration de l'environnement dans les collectivités canadiennes où se trouvent des magasins Canadian Tire.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les employés des magasins associés Canadian Tire parrainent les mises en nomination soumises par les organismes à but non lucratif qu'ils appuient.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets qui restaurent, protègent ou préservent l'environnement canadien, qui font la promotion d'un intérêt dynamique pour la protection de l'environnement et qui engagent la communauté locale.

Quel est le financement maximum offert ?

Jusqu'à 1 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Le 31 mars.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Adjointe administrative de l'environnement et de la sécurité
Canadian Tire Corporation
Maria Rei
Tél : (416) 480-8084
Courriel : envirohs@cantire.com
Site Web: http://www.canadiantire.ca/ctenglish/envir.html

Programme École bleue

Qui parraine le programme ?

La Fédération canadienne de la faune.

Quel est le but du programme ?

Établi en 1998 à l'occasion du lancement de l'Année internationale de l'Océan, ce programme encouragent les élèves à prendre part à des activités éducatives organisées dans le but de sensibiliser les jeunes à l'importance et à l'état des océans du globe. Le programme sera en vigueur jusqu'en l'an 2003. Les écoles peuvent contribuer à la sauvegarde des océans en s'inscrivant au programme École bleue, pour ensuite élaborer et exécuter un «programme d'action global pour la promotion des océans». À chaque année, lorsque vous enverrez un rapport de vos activités, votre école recevra un médaillon pour souligner son engagement à l'égard des océans.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les classes d'élèves, de la maternelle au secondaire, ou les écoles entières peuvent s'inscrire au programme. Les regroupements de jeunes comme les Scouts, les Guides ou les Clubs 4-H sont également admissibles.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les travaux d'amélioration le long d'un lac, d'une rivière ou d'un ruisseau; les travaux d'amélioration du littoral côtier (le long de la mer); la restauration des terres humides; la restauration des zones ripariennes.

Quel est le financement maximum offert ?

Il est possible d'obtenir du financement pour faire démarrer votre projet. Cependant, votre école doit être inscrite au programme École bleue. Le financement maximum est de 200 $ par classe et 500 $ par école. Des fonds sont disponibles pour l'achat de l'équipement nécessaire, par exemple : arbres et plantes indigènes, semence, matériel, bois de charpente, et affiches. Les outils à main ordinaires et les vêtements ne sont pas admissibles. Les projets à long terme peuvent faire l'objet d'une demande de financement chaque année.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les écoles peuvent s'inscrire au programme en tout temps. Communiquez à l'adresse apparaissant ci-après pour de plus amples renseignements. Le comité de sélection du programme se réunit au printemps et à l'automne afin d'évaluer toutes les demandes de financement selon un système de pointage. On tient compte en particulier de l'âge et du nombre d'élèves participant au projet, de sa complexité, et de l'appui dont il bénéficie de la part des bénévoles et de la communauté.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Luba Mycio-Mommers
Le programme École-bleue
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : (613) 599-9594
Sans-frais :(800) 563-9453
Téléc : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: http://www.cwf-fcf.org

Carole Wheatly
Fédération canadienne de la faune
350, promenade Cowpland
Ottawa, ON K2M 2W1
Tél : 613-599-9593
Sans-frais :800-563-9453
Téléc : 613-599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Web: http://www.cwf-fcf.org

Programme en environnement et en développement durable (PEDD)

Qui parraine le programme ?

L'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Quel est le but du programme ?

Le PEDD cherche à encourager et à appuyer les organisations non gouvernementales de l'environnement (ONGE) du Canada dans la création de partenariats et le partage de leurs connaissances et de leur expérience avec des organismes semblables dans les pays en voie de développement. Les échanges se font par la mise en oeuvre de projets de développement à caractère environnemental qui contribuent aux priorités canadiennes en matière de développement. Le PEDD est coordonné par le Programme de bourses, de l'environnement et d'échanges de la Direction générale du partenariat canadien de l'ACDI.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les ONGE canadiennes, individuellement ou sous forme de réseau ou de coalition. L'ONGE canadienne doit travailler en partenariat avec un groupe non gouvernemental semblable dans un pays en voie de développement. Le partenaire canadien doit être enregistré à titre d'organisme sans but lucratif et oeuvrer depuis au moins deux ans dans le secteur international.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les projets et programmes financés par le PEDD sont généralement liés à l'un ou l'autre des volets environnementaux suivants :

- Forêts et biodiversité
- Production, consommation et recyclage des déchets
- Dégradation des sols et sécurité alimentaire
- Réglementation sur les produits écotoxiques
- Écologisation en milieu urbain
- Énergie et atmosphère
- Eau, océans, pêches et zones côtières.

Quel est le financement maximum offert ?

Les programmes et les projets du PEDD reposent sur un partage des coûts selon un rapport 1:3 où le partenaire de l'ONGE canadienne doit fournir une somme équivalant au tiers de la contribution du PEDD (par ex., 25 000 $ pour l'ONGE et 75 000 $ pour le PEDD).

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Les dates limites proposées sont normalement les 1er avril et octobre. Les demandes d'admissibilité sont acceptées toute l'année. Les ONGE doivent être jugées admissibles au financement avant de pouvoir soumettre un projet. Demandez le guide du requérant intitulé Programme en environnement et en développement durable, Critères et lignes directrices.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Kathryn Zimmer
Programme de la coopération institutionnelle (DCI)
Agence de développement internationale ACDI
200, promenade du Portage
Hull, QC K1A 0G4
Tél : (819) 953-6600
Sans-frais :(800) 230-6349
Téléc : (819) 997-0513
Site Web: http://www.acdi-cida.gc.ca

Programme environnemental de la Fondation EJLB

Qui parraine le programme ?

La Fondation EJLB.

Quel est le but du programme ?

La protection de l'environnement axée principalement sur :

- l'acquisition et la préservation, à travers le Canada, de sites naturels de valeur écologique exceptionnelle ou d'importance au paysage urbain, et
- la recherche scientifique environnementale effectuée dans des universités canadiennes ou dans des centres de recherche affiliés. La Fondation appuie également, selon leur mérite respectif, une gamme d'initiatives environnementales.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de charité enregistrés canadiens.

Quelles sont les activités admissibles ?

Voir la description ci-haut.

Quel est le financement maximum offert ?

Les subventions varient de 500 $ à 350 000 $.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Il n'y a pas de date précise. Dans le cas des projets environnementaux, les organismes intéressés sont invités à écrire à la Fondation EJLB pour lui donner un aperçu de l'organisme, une courte description du projet proposé, le montant demandé et leur numéro d'enregistrement d'organisme de bienfaisance.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Robert Alain
Directeur général
Fondation EJLB
1350, rue Sherbrooke ouest, bureau 1050
Montréal, QC H3G 1J1
Tél : (514) 843-5112
Téléc : (514) 843-4080
Site Web: http://www.ejlb.qc.ca

Programme SentierPAQ.ca de Vert l'action

Qui parraine le programme ?

Société Compaq du Canada.

Quel est le but du programme ?

Vert l'action, de concert avec Compaq Canada Inc., a élaboré SentierPAQ.ca, site Web de calibre mondial répertoriant des sentiers municipaux, provinciaux et nationaux au Canada. Le site fournit aux randonneurs et aux développeurs de sentiers un endroit où trouver ressources et soutien en ligne, y compris des fonds de lancement à l'intention de groupes s'occupant de sentiers communautaires au Canada.

Qui peut bénéficier du progr... ?

Les demandes des groupes dont les sentiers figurent au site www.trailpaq.ca/francais/ seront examinées d'une manière plus favorable.

Quelles sont les activités admissibles ?

Le financement de sentiers communautaires SentierPAQ donnera la priorité à des projets de sentiers qui font preuve de collaboration entre différents groupes et corporations municipales, qui mettent l'accent sur des activités non motorisées et qui comportent un élément qui renforce la sensibilisation à l'environnement et à un mode de vie actif.

Quel est le financement maximum offert ?

Treize subventions de 3 000 $ chacune seront accordées, soit une pour chaque province et territoire au Canada.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Communiquer à l'adresse ci-dessous pour des renseignements sur les dates limites.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

VERT L'ACTION
30, rue Stewart
Ottawa, ON K1N 6N5
Tél : (613) 562-5313
Sans-frais : (888) 822-2848
Téléc : (613) 562-5314
Courriel : info@goforgreen.ca
Site Web: http://www.goforgreen.ca

Programme VolNet

Qui parraine le programme ?

Le Programme d'aide au réseau du secteur du bénévolat (VolNet) est administré par Industrie Canada.

Quel est le but du programme ?

VolNet vise à aider les organismes bénévoles à avoir plus facilement accès à la technologie de l'information, à améliorer leurs compétences dans l'utilisation d'Internet et à leur donner les outils pour ainsi aider les organismes sans but lucratif à jouer un plus grand rôle au sein de la société canadienne. Le programme VolNet fait partie de l'initiative du gouvernement Un Canada Branché, qui vise à rendre l'autoroute de l'information accessible à toute la population canadienne.

Qui peut bénéficier du programme ?

Les organismes de bienfaisance et les organismes sans but lucratif dont les revenus sont inférieurs à 500 000 $ et qui n'ont pas été branchés à l' Internet au cours des six derniers mois.

Quelles sont les activités admissibles ?

Les organismes qui veulent participer au programme pourront recevoir les Services de base VolNet. Ces derniers comprennent : des services d'accès à Internet et de soutien technique – un abonnement régulier d'un an au réseau Internet. Le matériel informatique requis pour se brancher à Internet – Industrie Canada paie 50 % du coût du matériel, jusqu'à un montant maximum spécifié par VolNet. L'organisme bénéficiaire paie le reste. Un apprentissage de base Internet — une formation de base permettant d'établir une liaison avec Internet et d'utiliser les ressources Internet.

Quel est le financement maximum offert ?

Les organismes bénévoles intéressés sont invités à communiquer avec l'organisme d'exécution du VolNet dans leur région. Pour obtenir le nom et les coordonnées de l'organisme d'exécution dans votre région, veuillez voir l'information apparaissant ci-après.

Quelles sont les dates limites de présentation des demandes ?

Aucunes. Cependant, le programme sera complété le 31 mars 2002.

Où peut-on obtenir d'autres renseignements ?

Voluntary Network Support Program (Volnet)
Vancouver Community Net
411 Dunsmuir Street
Vancouver, BC V6B 1X4
Tél : (604) 257-3806
Sans-frais :(800) 575-9200
Téléc : (604) 257-3808
Courriel : 604connect@vcn.bc.ca
Site Web: http://www.vcn.bc.ca/volnet